

Investissements et transfert technologique
L'Inde lorgne le potentiel minier algérien P3

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mardi 8 septembre 2026 / N° 1419 / PRIX 20 DA

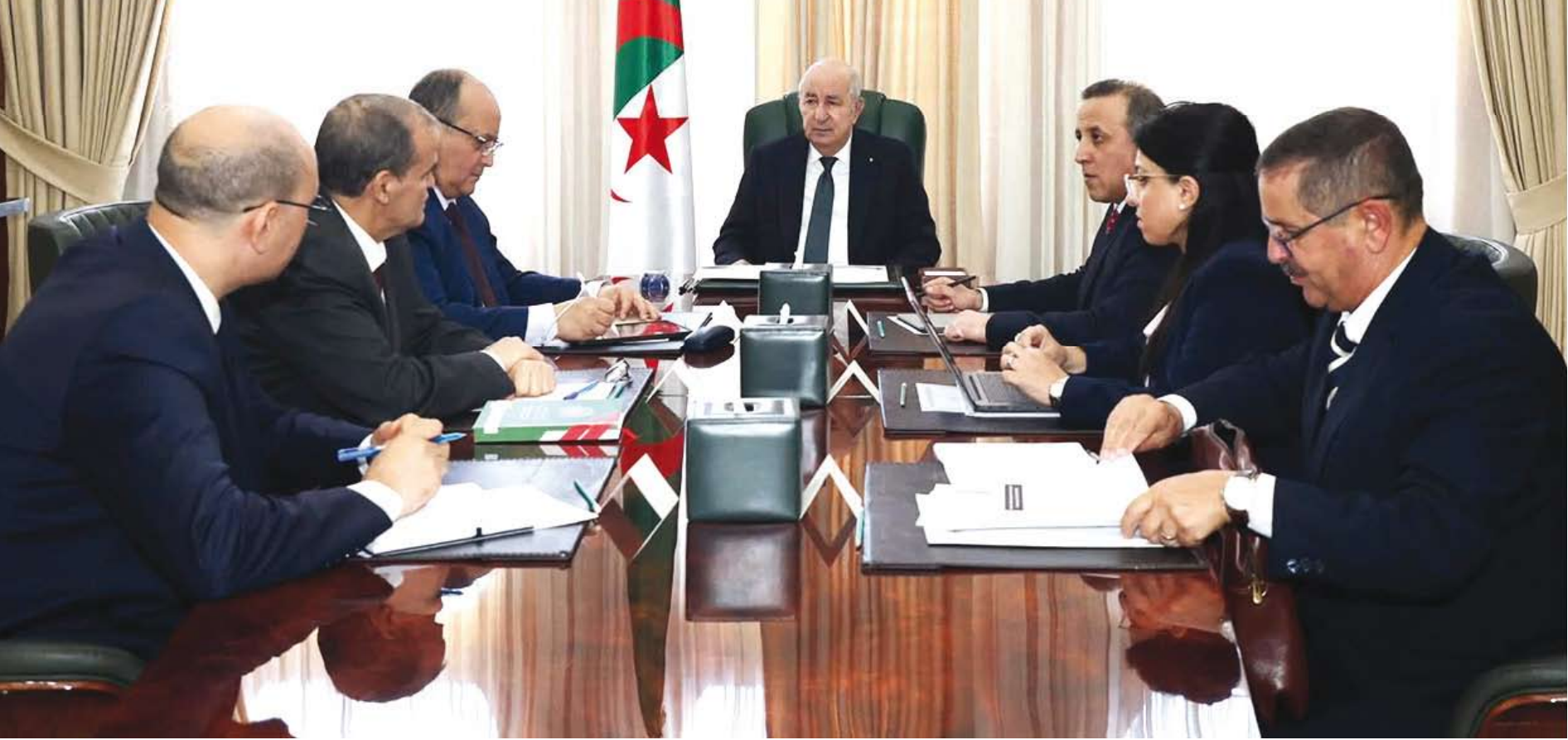


Sahara occidental
Amar Belani met
à nu le « tour
de passe-passe »
de Bruxelles P4

Des besoins d'importation en milliards pour de petites entreprises

LE PRÉSIDENT EXIGE QUE TOUTE
LA LUMIÈRE SOIT FAITE

Des demandes d'autorisation d'importation se chiffrant en millions, voire en milliards de dollars, ont suscité de sérieuses interrogations, certaines provenant de petites entreprises comptant très peu de salariés, voire aucun. Face à ces anomalies, le chef de l'État a convoqué les responsables concernés et ordonné un examen approfondi de ces demandes afin d'établir les faits et de déterminer les éventuelles responsabilités. P2



Fuite massive au sein de la DGED

LE MAKHZEN ÉBRANLÉ DE L'INTÉRIEUR P4



MC Alger : un nouveau visage à la tête du conseil d'administration
MOHAMED ARABI YAAKoubi
SUCCEDE À HADJ REDJEM P16

Une position ferme réaffirmée par Attaf
au Conseil de la Ligue arabe

L'Algérie, vent debout contre
les attaques visant les pays du Golfe

Participant aux travaux de la 166e session ordinaire du Conseil de la Ligue arabe au Caire, le ministre d'État, Ahmed Attaf, a réaffirmé la position ferme de l'Algérie face aux attaques visant les pays du Golfe. Il a appelé à privilégier le dialogue et les solutions politiques pour régler les crises régionales, tout en renforçant l'action arabe commune et en préservant la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des États arabes. P3



DES BESOINS D'IMPORTATION EN MILLIARDS POUR DE PETITES ENTREPRISES

Le président exige que toute la lumière soit faite

Des demandes d'autorisation d'importation portant sur des montants se chiffrant en millions, voire en milliards de dollars, ont suscité l'attention des autorités, notamment lorsqu'elles émanaient de petites entreprises disposant d'effectifs très réduits, voire d'aucun salarié. Face à ces incohérences, le président de la République a convoqué les responsables concernés et exigé que toute la lumière soit faite sur ces demandes et leurs éventuelles irrégularités.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a convoqué, hier, le Premier ministre ainsi que plusieurs responsables en charge des secteurs du commerce et des finances, à la suite de la publication de données par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. Selon un communiqué de la Présidence de la République, cette convocation vise à examiner de près les données mises au jour par le ministère, notamment celles relatives aux demandes d'autorisation d'importation introduites par certains opérateurs économiques. Les informations communiquées font apparaître des demandes portant sur des montants se chiffrant en millions, voire en milliards de dollars, alors que certaines des entreprises concernées disposent de moyens humains particulièrement limités, avec parfois un seul salarié, voire aucun employé déclaré. Ces

éléments ont retenu l'attention des autorités, au regard du décalage constaté entre l'ampleur des opérations d'importation sollicitées et les capacités réelles de certaines entreprises à mener de telles activités. La Présidence de la République souligne que ces données touchent directement à l'économie nationale et aux deniers publics, ce qui justifie un examen approfondi des déclarations et des opérations concernées. Elle a, à ce titre, demandé que les mesures nécessaires soient prises à l'encontre des auteurs de fausses déclarations, selon les termes du communiqué. Il s'agit notamment de faire toute la lumière sur les demandes introduites, d'identifier les éventuelles irrégularités et d'établir les responsabilités qui pourraient en découler. La Présidence de la République estime que ces déclarations pourraient s'inscrire dans le cadre d'un plan soigneusement préparé destiné à



ponctionner les ressources du Trésor public et à porter atteinte aux fondements de l'économie nationale. À travers cet examen, les autorités

entendent renforcer le contrôle des opérations de commerce extérieur, faire toute la lumière sur les pratiques signalées et prévenir toute uti-

lisation abusive des mécanismes d'importation au détriment des intérêts économiques et financiers du pays. Y. R.

RETOUR SUR LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Des décisions fortes, des orientations claires

PAR MAHDI B.

Le dernier Conseil des ministres, présidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et tenu dimanche, a été consacré à plusieurs dossiers liés à la rentrée sociale, notamment la rentrée scolaire, mais également au phénomène des incendies de forêt qui ont endeuillé le pays à la fin du mois d'août. Ces incendies ont en effet été catastrophiques, faisant plusieurs victimes, détruisant des habitations et décimant des cheptels. Pour les populations touchées, il s'agit d'un véritable drame auquel le président Tebboune a accordé une attention particulière dans ses orientations lors du Conseil des ministres, en insistant notamment sur la nécessité d'une prise en charge efficace et rapide des sinistrés, à travers, entre autres, leur indemnisation. À ce titre, le président de la République a « salué hautement l'élan de solidarité des enfants de l'Algérie, de l'intérieur du pays et de l'étranger, envers leurs frères touchés par les incendies ». Il

a indiqué que « cette mobilisation renforce sa fierté et son estime à l'endroit de toutes les composantes du peuple algérien, qui a agi comme un seul homme, de l'extrême Sud à l'extrême Nord et de l'extrême Est à l'extrême Ouest, donnant ainsi une image belle et éclatante de l'Algérie à travers le monde », relève le communiqué du Conseil des ministres. En outre, le président Tebboune a « adressé ses remerciements à l'ensemble des fonctionnaires, personnels et agents dans les différents secteurs (...) », soulignant que leurs interventions pour assurer, dans un délai record, un retour à la normale dans les régions touchées, notamment à travers le rétablissement de l'électricité, de l'eau et de l'internet, « constituent un grand honneur pour les responsables en charge de ces secteurs ». D'autre part, le communiqué du Conseil des ministres indique que le président Tebboune a insisté sur le versement, dès cette semaine, « des indemnisations, en veillant impérativement à tenir le citoyen à l'écart de toute procédure bureau-

cratique dans cette opération ». Il a également appelé le ministre de l'Agriculture à suivre immédiatement, sur le terrain et de près, l'opération d'indemnisation dans le secteur agricole, notamment celle des propriétaires de cheptel, d'autant que le secteur dispose d'un nombre suffisant de têtes de bétail pour mener à bien cette opération. L'autre point inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil des ministres, et sans doute le plus important au regard de la conjoncture nationale, a été le dossier relatif à l'amendement du Code pénal. Selon le communiqué du Conseil, cette réunion a également, et surtout, été consacrée à l'examen du projet de Code pénal. Selon la même source, « les amendements de ce projet de loi se limitent, outre ses précédentes orientations, à l'exécution de la peine de mort ». En effet, la peine de mort sera désormais prononcée dans deux cas : à l'encontre des auteurs et des commanditaires des incendies volontaires, ainsi que des « ravisseurs de mineurs et des auteurs de sévices sur mineurs ». Les

amendements apportés au projet de Code pénal doivent donc inclure, par rapport aux précédentes dispositions relatives à la peine de mort, ces deux nouveaux cas, qui ont profondément marqué l'opinion publique au cours des dernières années. Outre les enlèvements et les kidnappings de mineurs, accompagnés de sévices et de mutilations corporelles, constatés ces dernières années, s'est ainsi ajouté le phénomène préoccupant des criminels et des incendiaires qui endeuillent chaque année des dizaines de familles, portent également préjudice à l'économie nationale et dévastent la faune ainsi que les couverts forestiers. Trop, c'est trop. Les derniers incendies, qui ont ravagé des centaines d'hectares de couvert forestier et décimé des dizaines d'animaux sauvages, dont des espèces protégées, à travers plusieurs wilayas du pays, ne sont pas tous d'origine naturelle, loin s'en faut. C'est dans ce contexte que plusieurs voix se sont élevées pour pointer du doigt de potentiels commanditaires et exécutants de ce qui est présenté comme une attaque directe contre le pays et contre l'Algérie. Lors de sa visite, la semaine dernière, à l'hôpital des grands brûlés « Dr Saïd Chibane » de Zéralda, où il s'était enquis de l'état de santé des blessés évacués des wilayas touchées par les derniers incendies, le président de la République n'avait pas écarté l'éventualité que des actes criminels soient à l'origine de leur déclenchement, « notamment au regard de la puissance avec laquelle ces incendies se

sont déclarés ». Il avait également annoncé que « les enquêtes nécessaires seront menées » à cet égard. Le président de la République a ainsi insisté, lors de la réunion du Conseil des ministres, sur l'amendement du Code pénal afin que celui-ci prévoie l'exécution de la peine de mort à l'encontre des auteurs et commanditaires des incendies volontaires, ainsi que des ravisseurs de mineurs et des auteurs de sévices sur mineurs. Par ailleurs, le Conseil des ministres a poursuivi ses travaux par l'examen de plusieurs dossiers, dont ceux relatifs aux préparatifs de la rentrée scolaire 2026-2027, ainsi qu'au suivi de l'état d'avancement de plusieurs projets stratégiques, notamment la réalisation de la ligne ferroviaire minière Bled El Hadba-Oued Kebrit-Port d'Annaba, le projet de quai minéralier dans le cadre de l'extension du port d'Annaba et la ligne ferroviaire El Meniaa-In Salah-Tamanrasset. D'autre part, le Conseil des ministres a également examiné le secteur agricole, le président de la République ayant instruit le Gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin que les sociétés et entreprises nationales contribuent effectivement à l'augmentation de la production à tous les niveaux. Cette démarche vise à répondre aux besoins liés à l'équipement des grandes infrastructures en différents biens et services, tout en continuant à consolider l'économie nationale et à s'éloigner davantage d'une politique d'importation non étudiée et dépourvue d'objectifs. ■

Sukuk souverain

L'Algérie entre dans la cour des émergents

L'agence Fitch Ratings cite l'Algérie parmi les marchés émergents du sukuk souverain, aux côtés notamment de l'Égypte et du Bangladesh. Cette référence intervient alors que le marché algérien demeure encore embryonnaire, avec une seule émission souveraine à ce jour, d'une maturité de sept ans, dont 46,3 % seulement de l'objectif avaient été souscrits au 20 août, selon Algérie Clearing. Fitch souligne que, contrairement aux grandes places de la finance islamique, l'Algérie dispose encore d'une palette limitée d'instruments de gestion de liquidité pour les banques islamiques. Les dispositifs permettant de placer ou d'emprunter des liquidités à court terme, ainsi que les sukuk de maturité inférieure à un an, restent notamment à développer. La gestion de la liquidité constitue d'ailleurs l'une des principales difficultés rencontrées par les banques islamiques à l'échelle mondiale. Pour l'Algérie, encore au début de son expérience avec le sukuk, le niveau de souscription de la première émission constitue ainsi un premier indicateur de l'intérêt du marché, avant de futures émissions qui permettront de mesurer davantage la demande.

L'EXPRESS 	Quotidien national d'information édité par la SARL ADRA COM Adresse : Maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zoulouache, Kouba, Alger Redaction@lexpressquotidien.dz www.lexpressquotidien.dz Tél./Fax : 028 26 99 24 Service-pub@lexpressquotidien.dz	GÉRANT : NOURDINE BRAHMI DIRECTEUR HONORAIRE: ZAHIR MEHDAOUI DIRECTEUR DE LA PUBLICATION RABAH YUCEF RABAH	«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À: L'Entreprise Nationale de communication d'Édition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42 Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77 Email : agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz	Impression: Société d'Impression d'Alger (SIA) Diffusion: Media Distribution Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.
----------------------	---	--	---	--



UNE POSITION FERME RÉAFFIRMÉE PAR ATTAF
AU CONSEIL DE LA LIGUE ARABE

L'Algérie, vent debout contre les attaques visant les pays du Golfe

Participant aux travaux de la 166e session ordinaire du Conseil de la Ligue arabe au Caire, le ministre d'État, Ahmed Attaf, a réaffirmé la position ferme de l'Algérie face aux attaques visant les pays du Golfe. Il a appelé à privilégier le dialogue et les solutions politiques pour régler les crises régionales, tout en renforçant l'action arabe commune et en préservant la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des États arabes.

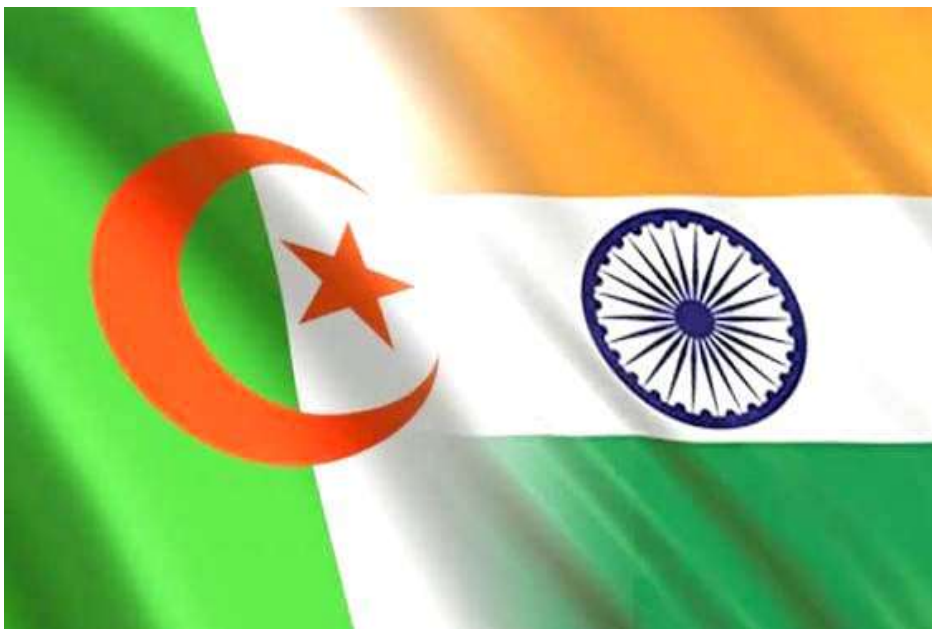
Participant, hier au Caire (Égypte), aux travaux de la 166e session ordinaire du Conseil de la Ligue arabe au niveau ministériel, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, n'a pas manqué de réitérer la position ferme de l'Algérie concernant les agressions visant les pays du Golfe. « L'Algérie condamne dans les termes les plus fermes les agressions qui ont visé et continuent de viser la sécurité et la stabilité de nos frères dans les pays du Golfe », peut-on lire dans un communiqué rendu public par le ministère des Affaires étrangères. Le ministre d'État a également appelé à « la nécessité d'adopter une approche globale pour le règlement des crises que connaît la région », expliquant qu'il importe de s'attaquer à leurs causes profondes, tout en privilégiant les solutions politiques et le dialogue. Une démarche qui, selon lui, doit permettre de rétablir la

sécurité et la stabilité, tout en préservant la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des États arabes. Dans le même registre, Ahmed Attaf a insisté sur l'importance de promouvoir et de renforcer l'action arabe commune, mettant en exergue « le soutien de l'Algérie au processus de réforme de la Ligue arabe et au développement de ses mécanismes de travail, afin de lui permettre de jouer un rôle plus actif dans la défense des intérêts arabes communs et de relever les défis croissants induits par les développements rapides dans la région ». Évoquant également la question palestinienne, le ministre d'État a souligné que celle-ci demeure « la boussole qui guide notre action arabe commune ». Il a estimé qu'il était « impossible » de parler de paix et de stabilité durables dans la région sans permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux légitimes et d'établir son État indépendant et souverain, avec El Qods comme capita-

le. Ahmed Attaf a conclu son intervention en affirmant que la solution aux crises que connaissent les pays arabes doit être « nationale, inclusive et à l'abri des ingérences extérieures ». Il est à noter que cette session ministérielle du Conseil de la Ligue arabe, présidée par la République tunisienne, a examiné plusieurs questions inscrites à son ordre du jour, en tête desquelles les derniers développements de la question palestinienne, les répercussions de l'escalade militaire sur la région du Golfe arabe ainsi que la situation tendue dans plusieurs pays arabes, précise la même source. De même, le Conseil a adopté une série de décisions traduisant les positions arabes constantes à l'égard de ces différentes questions et soulignant la nécessité de consolider la solidarité arabe et d'intensifier les efforts visant à faire face aux crises et à relever les défis auxquels la région est confrontée, ajoute le communiqué. **N. B.**

INVESTISSEMENTS ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

L'Inde lorgne le potentiel minier algérien



Le ministre des Mines et de l'Industrie minière, Mourad Hanifi, a reçu, hier, à Alger, l'ambassadrice de l'Inde en Algérie, Swati Vijay Kulkarni. Les discussions ont porté sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le secteur minier, indique un communiqué du ministère. Cette audience a permis aux deux parties de passer en revue

l'état de la coopération bilatérale dans le domaine minier et d'examiner les voies et moyens à même de la renforcer davantage, précise le communiqué. À cette occasion, l'ambassadrice de l'Inde a salué la qualité et la profondeur des relations algéro-indiennes, qualifiant l'Algérie de partenaire « clé et stratégique » en Afrique. Elle a, dans ce cadre, réaffir-

mé la volonté de son pays de donner une nouvelle impulsion à la coopération économique bilatérale. Mme Kulkarni a également fait part du vif intérêt manifesté par les grands opérateurs économiques et les entreprises indiennes pour les opportunités offertes par le secteur minier algérien, notamment à la faveur du nouveau cadre législatif attractif régissant les investissements dans le domaine minier, souligne la même source. Dans sa déclaration, l'ambassadrice a particulièrement insisté sur la pleine disposition de l'Inde à engager des actions concrètes en matière de transfert technologique, à travers la mise à profit du savoir-faire de pointe des entreprises indiennes au service de la modernisation de la chaîne de valeur minière en Algérie. Cette coopération pourrait également contribuer à accompagner la stratégie algérienne visant la transformation des ressources minérales et leur valorisation à forte valeur ajoutée, ainsi qu'à favoriser la création de joint-ventures mutuellement bénéfiques dans les domaines de la recherche, de la cartographie et de l'exploitation minière avancée. Mme Kulkarni a, par ailleurs, souligné l'importance de mettre en place un « agenda de travail partagé » afin d'accélérer la concrétisation de cette coopération et de traduire les intentions affichées en projets concrets dans les plus brefs délais, conclut le communiqué. ■

Éditorial l'EXPRESS

ABOU DHABI, DES PÉTRODOLLARS ET DES GUERRES PAR PROCURATION

PAR NASSIM TERKI

Le rapport des Nations unies sur la guerre au Soudan lève un nouveau voile sur la mécanique mise en place par le régime d'Abou Dhabi pour étendre son influence en Afrique. Recrutement de combattants étrangers, financement, acheminement d'armes, formation militaire et réseaux logistiques : les enquêteurs de l'ONU décrivent une véritable architecture transnationale destinée à alimenter les Forces de soutien rapide (FSR). Le rôle des réseaux opérant depuis les Émirats arabes unis apparaît désormais au cœur de ce dispositif. Des combattants colombiens ont été recrutés par des structures liées aux Émirats, entraînés, puis acheminés vers le Soudan à travers des plateformes situées notamment en Libye, au Tchad et à Bosaso, en Somalie. Le Financial Times a documenté le déploiement de centaines de mercenaires colombiens, tandis que Human Rights Watch a également enquêté sur le rôle des Émirats dans leur acheminement vers les FSR. Ce système révèle la nature d'une guerre menée par procuration. Abou Dhabi ne se contente plus d'exercer une influence économique : il dispose de réseaux capables de mobiliser des hommes, des armes, des drones et des moyens logistiques au service d'acteurs armés. Le rapport de l'ONU identifie précisément les activités de recrutement, de financement, de transit et de soutien logistique liées aux FSR à travers plusieurs États, dont les Émirats arabes unis. Derrière cette entreprise de déstabilisation se joue une autre bataille, celle des ressources africaines. L'or en constitue l'exemple le plus révélateur. Selon SWISSAID, 2 569 tonnes d'or africain non déclarées à l'exportation ont abouti aux Émirats entre 2012 et 2022, pour une valeur estimée à 115,3 milliards de dollars. En 2024, les Émirats ont encore importé 748 tonnes d'or africain. Le pillage des richesses africaines et l'instrumentalisation des conflits répondent ainsi à une même logique : transformer la puissance financière en emprise politique, économique et sécuritaire. Ports, mines, terres agricoles, routes commerciales et réseaux armés deviennent les pièces d'un même dispositif. Le Sahel est désormais directement concerné. Dans cette région déjà fragilisée par les crises sécuritaires, Abou Dhabi avance ses intérêts à coups d'argent, d'investissements, de relais politiques et de réseaux de sécurité. Pour l'Algérie, cette offensive ne peut être considérée comme une simple compétition économique. Le Sahel constitue sa profondeur stratégique, et toute implantation d'une puissance extérieure qui entretient des réseaux militaires ou financiers dans cette zone représente un facteur supplémentaire d'instabilité. Le cas soudanais montre surtout jusqu'où peut aller un micro-État devenu une puissance financière : financer, armer, recruter et sous-traiter la guerre, tout en revendiquant publiquement le rôle de médiateur. Le rapport de l'ONU, les enquêtes internationales et les données relatives aux circuits de l'or dessinent désormais le même tableau : celui d'un régime qui transforme sa richesse en instrument de prédation, d'ingérence et de puissance par procuration. L'Afrique ne peut rester le terrain de jeu de puissances qui financent les conflits pour mieux s'emparer de ses richesses. Le Soudan en est une illustration. Jusqu'à quand la communauté internationale tolérera-t-elle qu'Abou Dhabi transforme ses pétrodollars en armes, ses réseaux en relais de guerre et les richesses africaines en butin ?

Fuite massive au sein de la DGED Le Makhzen ébranlé de l'intérieur

Le média espagnol ABC affirme que l'ancien haut responsable de la Direction générale des études et de la documentation (DGED), Mehdi Hajaoui, pourrait être à l'origine de la fuite qui secoue les services de renseignement marocains et qui aurait conduit à la divulgation des données de 70 381 agents. Selon des sources proches de l'ancien responsable, citées par ABC, Hajaoui aurait fourni au groupe de hackers « Jebrouth » des informations ayant permis la publication de ces données. Il se trouverait actuellement hors d'Europe et changerait régulièrement de lieu, par crainte de représailles de Rabat. Ancien « inspecteur général » de la DGED et proche de son directeur, Yassine Mansouri, Hajaoui aurait quitté le service en 2014 dans un contexte de luttes de pouvoir entre les appareils sécuritaires marocains. Il aurait ensuite été nommé conseiller de Fouad Ali El Himma, proche conseiller du roi Mohammed VI, avant de rompre avec le cercle du pouvoir après la publication d'un livre blanc consacré aux coulisses du palais. Il aurait quitté définitivement le Maroc en 2024, emportant avec lui, selon les mêmes sources, une importante quantité de documents confidentiels et de secrets d'État. Ces documents pourraient notamment contenir des informations sensibles sur des magistrats, des agents du renseignement, des affaires présumées de corruption, ainsi que des opérations menées à l'étranger et des dossiers liés au logiciel espion Pegasus. ABC évoque également de possibles informations concernant des affaires de corruption et de trafic d'influence au Parlement européen, notamment dans le cadre du scandale dit du « Marocgate » et des intérêts marocains liés au Sahara occidental. Pour ABC, cette affaire s'inscrirait dans le contexte d'une lutte de pouvoir persistante entre les différents services de renseignement marocains. Selon les sources citées par le média espagnol, Hajaoui chercherait à fragiliser le régime marocain et à accélérer les évolutions internes dans un contexte marqué par les spéculations sur la succession de Mohammed VI. Ces accusations et hypothèses restent toutefois attribuées aux sources citées par ABC et ne constituent pas, en elles-mêmes, des faits établis.

FACE À L'ESCALADE SIONISTE

El Qods, l'urgence d'agir

Réunis au Caire, les pays arabes ont appelé à renforcer la mobilisation diplomatique et internationale face à l'intensification des politiques et mesures sionistes visant El Qods occupée. Ils plaident notamment pour une action coordonnée auprès des grandes puissances, la protection du statut historique et juridique de la ville sainte et un soutien accru à sa population palestinienne.

Le Comité ministériel arabe chargé de faire face aux politiques et mesures sionistes illégales à El Qods occupée a tenu, hier, au Caire, sa 11e réunion, consacrée à l'examen de la situation dans la ville sainte et aux moyens de renforcer l'action arabe et internationale pour faire respecter son statut juridique et historique. La rencontre s'est déroulée sous la présidence du ministre jordanien des Affaires étrangères, Ayman Safadi, en marge de la 166e session ordinaire du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères. Cette réunion a rassemblé des représentants de l'Irak, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Palestine, du Qatar, de l'Égypte, du Maroc, de la Tunisie, de Bahreïn, de la Somalie, ainsi que du Secrétariat général de la Ligue arabe. Au cours de leurs travaux, les participants ont examiné les politiques et mesures sionistes visant, selon eux, à modifier l'identité d'El Qods occupée et à remettre en cause son statut juridique et historique, ainsi que celui de ses lieux saints. Une attention particulière a été accordée à la mosquée Al Aqsa/Haram al Sharif et au quartier de Sheikh Jarrah. Face à ces développements, les participants ont décidé la création d'un Comité ministériel arabe chargé de renforcer les contacts avec les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres acteurs internationaux influents. Ce mécanisme devra contribuer à coordonner les démarches diplomatiques destinées à mettre un terme aux politiques et violations dénoncées à El Qods occupée. Les recommandations adoptées à l'issue de la réunion préconisent, dans ce cadre, une mobilisation internationale plus forte afin de contraindre l'entité sioniste, en sa qualité de puissance occu-



pante, à respecter les règles du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que les résolutions pertinentes des Nations unies et le statut historique et juridique d'El Qods et de ses lieux saints.

Documenter les violations et renforcer la pression

Les participants ont également insisté sur l'importance de documenter les violations sionistes et de multiplier les initiatives diplomatiques auprès des différents acteurs internationaux. Ils préconisent en outre la mise en œuvre de mesures restrictives et dissuasives à l'encontre des attaques visant les lieux saints et des violences commises par les colons. Les participants ont mis en garde contre les répercussions de ces pratiques sur la paix et la sécurité, aussi bien à l'échelle régionale qu'in-

ternationale. Ils ont, dans le même temps, souligné la nécessité d'apporter un soutien accru aux habitants d'El Qods ainsi qu'aux institutions palestiniennes établies dans la ville, notamment afin de renforcer leur résilience et de contribuer à leur développement. Le Comité a, par ailleurs, salué l'initiative du Qatar visant à mettre en place un mécanisme institutionnel durable consacré à la question d'El Qods. Celui-ci devrait notamment comprendre une plateforme médiatique chargée de surveiller, documenter et dénoncer les violations sionistes visant les lieux saints et les fidèles. Le Secrétariat général de la Ligue arabe a été chargé d'assurer le suivi de cette initiative, en coordination avec les États membres, et de déterminer les modalités de fonctionnement de la plateforme ainsi que ses sources de financement. Les participants ont également appelé au

lancement d'une campagne diplomatique et médiatique arabe et internationale coordonnée. Celle-ci devra permettre de dénoncer les violations sionistes commises à El Qods et dans les territoires palestiniens occupés, tout en contribuant à mobiliser la pression internationale nécessaire pour y mettre fin. Créé conformément à la résolution n° 8860 du Conseil de la Ligue arabe, adoptée le 11 mai 2021, le Comité ministériel arabe a pour mission de suivre les évolutions liées à El Qods-Est occupée et de coordonner la position et l'action arabes face aux mesures sionistes visant la ville. La 11e réunion du Comité s'est tenue en présence du représentant de la Palestine auprès de la Ligue arabe, l'ambassadeur Muhanad Al Aklouk, ainsi que du premier conseiller Rizq Al Za'anin, membre de la délégation palestinienne auprès de la Ligue arabe. **Y. R.**

SAHARA OCCIDENTAL

Amar Belani met à nu le « tour de passe-passe » de Bruxelles

Dans une contribution publiée par TSA, l'ancien diplomate algérien Amar Belani analyse la nouvelle démarche de l'Union européenne à l'égard du Maroc concernant le Sahara occidental et estime que Bruxelles cherche à préserver ses intérêts commerciaux avec Rabat malgré les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Il considère que l'Union européenne exploite une « brèche » laissée par la jurisprudence de la Cour pour maintenir les avantages commerciaux accordés aux produits originaires du territoire sahraoui. Amar Belani rappelle que la CJUE a réaffirmé le statut distinct et séparé du Sahara occidental par rapport au Maroc, ainsi que la nécessité du consentement du peuple sahraoui pour qu'un accord international puisse s'appliquer à ce territoire. La Cour avait néanmoins admis que ce consentement puisse, dans certaines conditions, être présumé lorsque l'accord ne crée aucune obligation pour le peuple sahraoui et lui procure des avantages spécifiques, tangibles, substantiels et vérifiables. C'est précisément sur cette possibilité que Bruxelles aurait construit son nouvel arrangement commercial avec Rabat. Selon la contribution publiée par TSA, l'arrangement

autorisé par le Conseil européen en octobre 2025 permet de maintenir les préférences tarifaires européennes pour les produits originaires du Sahara occidental, sans reconnaître formellement la souveraineté marocaine sur le territoire. Pour justifier sa démarche, Bruxelles met en avant les investissements et financements destinés à la région ainsi qu'un mécanisme conjoint d'évaluation censé mesurer les retombées économiques pour la population sahraouie. C'est précisément ce mécanisme qu'Amar Belani juge particulièrement contestable. Les informations relatives aux bénéficiaires, aux investissements et aux retombées économiques sont fournies par les autorités marocaines, alors même que celles-ci contrôlent le territoire, ses activités économiques et l'accès aux informations. L'auteur y voit donc un système dans lequel la partie qui bénéficie de l'arrangement fournit elle-même les éléments censés démontrer sa conformité au droit européen. Il résume cette situation par la formule : « Le joueur est Hmida et l'arbitre est Hmida ». L'ancien diplomate souligne également l'absence de consentement explicite du peuple sahraoui. L'arrangement a été négocié avec le Maroc, sans l'aval du Front Polisario. Bruxelles remplacerait

ainsi le consentement exigé par la CJUE par un mécanisme permettant d'en présumer l'existence à partir des avantages économiques supposément procurés à la population. La contribution relève surtout une contradiction dans l'attitude de Bruxelles. En juin 2026, la Commission européenne a confirmé que l'accord euro-méditerranéen sur les services aériens entre l'UE et le Maroc ne s'appliquait pas aux liaisons à destination du Sahara occidental, reconnaissant ainsi que le territoire se situe en dehors du champ juridique de cet accord. Dans le domaine commercial, en revanche, l'Union organise précisément l'application de préférences tarifaires aux produits originaires du territoire. Pour Amar Belani, ce contraste illustre l'approche à géométrie variable de Bruxelles. L'auteur replace par ailleurs cette évolution dans le rapprochement politique progressif de l'Union européenne avec la position marocaine sur le Sahara occidental. Il relève notamment l'alignement de Bruxelles sur la résolution 2797 du Conseil de sécurité et la référence à une autonomie présentée comme une issue possible au conflit. Le nouvel arrangement commercial bénéficie également du soutien de plusieurs capitales européennes, notamment Paris,

Madrid et Berlin. Pour Amar Belani, l'enjeu dépasse donc largement les échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc. Il touche à la crédibilité de l'État de droit européen et au respect de la jurisprudence de la CJUE. Bruxelles ne pourrait, selon lui, se réclamer du droit européen tout en recherchant parallèlement des mécanismes permettant d'en réduire la portée lorsqu'il s'agit de préserver ses intérêts économiques. La saisine de la CJUE par le Front Polisario constitue dès lors, à ses yeux, le véritable test. Elle devra permettre de déterminer si l'Union européenne respecte effectivement les exigences fixées par sa propre juridiction ou si elle utilise les marges d'interprétation disponibles pour maintenir ses intérêts commerciaux avec Rabat. Dans sa conclusion, Amar Belani présente ainsi le nouvel arrangement comme un « tour de passe-passe commercial » et juridique, dans lequel les investissements servent de « carotte » tandis que le mécanisme de contrôle reste dépendant des informations fournies par la puissance qui contrôle le territoire. La question posée par cette contribution publiée par TSA est donc celle de la primauté du droit sur les intérêts commerciaux de l'Union européenne dans le dossier du Sahara occidental. ■

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Baddari valorise les travaux des chercheurs dans le domaine de micropuces

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a effectué hier une visite d'inspection à la ville universitaire de Blida, où il a tenu une réunion de coordination avec le recteur de l'établissement et de ses cadres.

PAR MERIEM K.

À l'approche de la rentrée universitaire 2026-2027, le ministre de l'Enseignement supérieur multiplie ses visites de terrain. Ces déplacements visent à s'enquérir de l'état de préparation des établissements et des cités universitaires pour l'accueil des étudiants, tout en modernisant les infrastructures conformément aux exigences de l'« Université 4.0 », fondée sur la numérisation, l'innovation, l'intelligence artificielle et l'adéquation des formations avec les besoins de l'économie nationale.

Ainsi, à l'occasion de son déplacement à Blida, le ministre qui s'est réuni avec le recteur de l'université et de ses cadres, a exprimé sa satisfaction et a félicité les chercheurs pour le travail accompli et les avancées obtenues dans le domaine des micropuces. Il a ainsi demandé aux équipes de travail d'investir et de redoubler d'effort dans ce domaine qu'il a qualifié de « stratégique » et crucial pour l'indépendance technologique ainsi que la souveraineté numérique et l'économie du pays. Ce secteur ouvre en effet des perspectives économiques majeures, notamment par l'attraction d'investissements et la création d'emplois qualifiés dans les filières technologiques. Sa pérennité repose toutefois sur la formation de compétences requises. Sa pérennité repose toutefois sur la formation des compétences requises. À ce titre, les instructions de M. Baddari illustre et réaffirme la vision de l'université al-



gérienne, engagée à former une élite scientifique apte à piloter les mutations technologiques du pays et à répondre aux exigences des industries de pointe.

Par ailleurs, le ministre a exhorté à développer la formation en intelligence artificielle conformément au plan stratégique de développement de l'établissement (PSD), qui sert de feuille de route pour transformer chaque infrastructure en une « Université 4.0 ». Un concept axé sur l'innovation, la création de richesse et l'ouverture sur le monde socio-économique s'inscrit au cœur des réformes portées par Kamel Baddari, ministre de l'Enseignement supérieur

et de la Recherche scientifique en Algérie. Il a également insisté sur le renforcement et le développement du parcours d'études de double diplomation qui permet aux étudiants d'obtenir deux diplômes à la fin de leur cursus, augmentant ainsi, la valeur du parcours de l'étudiant et facilitant son insertion professionnelle. M. Baddari a aussi demandé de dynamiser la plateforme Study in Algeria destinée à attirer les étudiants internationaux en Algérie en leur facilitant les démarches d'inscription, d'orientation et d'accueil dans les universités algériennes, afin d'améliorer la visibilité et le rayonnement du système universi-

taire à l'international. Le ministre de tutelle a dans un autre contexte, appelé à la prolongation des horaires d'exploitation des structures universitaires jusqu'à 22h00, aux activités scientifiques, culturelles et d'innovation afin d'« offrir aux étudiants des espaces supplémentaires pour la révision et la réalisation des projets de recherche et d'innovation ».

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre d'une vision intégrée faisant de l'Université 4.0 un espace permettant de matérialiser la transformation numérique et l'intelligence artificielle, au service de l'économie nationale ». ■

Collectivités locales La gestion des archives au goût du jour

Les participants à la conférence régionale sur la gestion des documents d'activité et des archives des collectivités locales à la lumière de la transformation numérique, tenue dimanche à Alger, ont appelé à la création d'un établissement public à caractère administratif chargé de la gestion des archives des wilayas et des communes, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

Cette conférence régionale, organisée par la Direction générale des Archives nationales, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a été sanctionnée par une série de recommandations, dont la proposition de création d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, chargé de la gestion des archives des wilayas et des communes.

Les recommandations ont également préconisé la création de centres régionaux de conservation des archives, tout en proposant d'orienter vers le Centre national des manuscrits les archives des collectivités locales à caractère historique et revêtant une grande importance.

Les participants à cette rencontre ont aussi appelé à la mise en place d'un cadre opérationnel définissant les modalités de traitement des différentes catégories d'archives, soulignant la nécessité de confier le classement et le traitement des archives historiques à des experts du domaine, notamment ceux maîtrisant les langues originales dans lesquelles les documents ont été rédigés.

Auparavant, les ateliers organisés dans le cadre de cette conférence ont abordé un ensemble de questions liées à la gestion des archives des collectivités locales et à la structuration de la fonction d'archiviste au niveau des collectivités locales, ainsi qu'au traitement des archives historiques de la période antérieure à 1962.

Tenue à l'Ecole nationale d'administration (ENA), cette rencontre est la première d'une série de conférences régionales prévues à Tlemcen, Oran, Annaba, Guelma, Constantine, Djelfa, Ouargla et Béchar, jusqu'au 8 novembre prochain.

NUMÉRISATION

L' « Espace parents » intègre le portail « Dzair Digital Services »

Le Haut-Commissariat à la numérisation (HCN) a annoncé, dans un communiqué rendu public hier, l'intégration du service « Espace parents » au portail national des services numériques « Dzair Digital Services », en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale. Le service « Espace parents »

permet d'accéder à plusieurs prestations numériques, notamment à l'occasion de la rentrée scolaire. Il permet en particulier aux parents d'effectuer, en ligne, l'inscription aux classes préparatoires ainsi que l'inscription exceptionnelle en première année primaire, au titre de l'année scolaire 2026-2027. Cette opération

débutera dimanche prochain et se poursuivra jusqu'au jeudi 24 septembre, conformément à ce qui avait été annoncé dans un communiqué du ministère de l'Éducation nationale, ajoute la même source.

Le Haut-Commissariat à la numérisation rappelle que l'élargissement de la gamme des nouveaux services

intégrés au portail national des services numériques gouvernementaux se poursuit, contribuant ainsi à « accélérer le rythme de la transformation numérique, à consolider l'accès unifié aux services publics et à fournir un service public plus simple, plus rapide, plus efficace et plus proche du citoyen ». ■

IL ÉTAIT DE 7,4 % EN 2022

Le taux d'analphabétisme recule à 4,7 %

Comme partout ailleurs dans le monde, l'Algérie célèbre aujourd'hui la Journée internationale de l'alphabétisation, placée cette année sous le slogan : « L'alphabétisation pour les peuples... la planète et la prospérité ». Une opportunité de revenir sur le bilan des actions menées par le pays et qui témoigne du progrès significatif réalisé. En effet, les efforts continus de l'État ont ainsi permis de faire reculer le taux d'analphabétisme à 4,7 %, grâce à l'adoption d'une stratégie nationale efficace et à la mobilisation des moyens nécessaires, a indi-

qué à l'APS Hicham Brim, directeur de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA).

M. Brim a précisé que le taux d'analphabétisme en Algérie « a reculé à 4,7%, après avoir été de 7,4 % en 2022 », grâce aux efforts continus de l'État visant à consolider les possibilités d'éducation et de formation au profit des différentes catégories de la population, dans le cadre d'une approche participative entre les secteurs, les institutions et les associations concernés aux niveaux national et local ». Ces efforts ont permis

d'obtenir des résultats concrets, avec 262.443 apprenants inscrits dans les classes d'alphabétisation au cours de la dernière année scolaire, dont 91 % de femmes.

Dans le cadre de la poursuite de leur parcours éducatif et de formation, de manière à renforcer leurs possibilités d'insertion socioprofessionnelle, M. Brim a fait savoir que 2.434 apprenants ont intégré, en 2026, des programmes d'enseignement à distance, tandis que 313 autres ont rejoint le secteur de la formation professionnelle. Il a également fait état de 919 apprenants recensés dans les

centres de solidarité nationale répartis à travers 26 wilayas, ainsi que de 306 apprenants non-voyants bénéficiant de ce programme grâce à la technique du braille, sur le nombre total des apprenants.

Sur un autre plan, lié à l'accompagnement des programmes nationaux dans le domaine de la numérisation, le directeur de l'ONAEA a fait état de l'intégration des TIC comme moyen supplémentaire contribuant au renforcement des processus d'enseignement et d'apprentissage, à travers notamment la numérisation de certains ouvrages et supports péda-

gogiques dédiés à l'alphabétisation.

M. Brim a, par ailleurs, assuré que les acquis réalisés dans le domaine de l'alphabétisation traduisent l'engagement de l'Algérie à poursuivre ses efforts dans ce sens, partant du fait que l'alphabétisation « ne se limite plus à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, mais constitue désormais un investissement dans l'homme, en lui permettant d'acquérir des connaissances et des compétences, tout en renforçant sa capacité à participer activement au développement et à l'édification de la société de la connaissance ». ■

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

L'Algérie mise sur l'Afrique pour élargir ses partenariats

Produits de large consommation

Un système numérique unifié pour renforcer la traçabilité

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a présidé hier, une réunion de travail consacrée à l'examen des dossiers de coopération et de partenariat énergétique avec les pays africains. .



FATIHA A.

La réunion a permis de faire le point sur l'état d'avancement de plusieurs dossiers jugés prioritaires dans le cadre de la coopération énergétique avec les pays du continent. Les discussions ont également porté sur les perspectives de développement de ces partenariats et sur les mécanismes susceptibles de favoriser l'émergence de nouveaux projets dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables. Selon le communiqué du ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, les participants ont notamment examiné les différentes opportunités permettant de renforcer les relations de coopération avec les partenaires africains. L'objectif consiste à donner une nouvelle impulsion aux échanges et à favoriser la mise en place de projets communs répondant aux besoins énergétiques des pays concernés. Un volet important de la réunion a été consacré au renforcement de la présence des entreprises relevant du secteur de l'énergie sur les marchés africains. Cette orientation vise à accompagner l'internationalisation du savoir-faire algérien et à permettre aux opérateurs nationaux de saisir davantage d'opportunités dans un marché continental en pleine évolution. La participation

des entreprises algériennes à des projets énergétiques en Afrique pourrait ainsi contribuer au développement des investissements et des échanges commerciaux, tout en favorisant le partage d'expertise et de compétences dans différents domaines liés à l'énergie, aux infrastructures énergétiques et aux énergies renouvelables. Dans ce cadre, le ministère entend également capitaliser sur les différentes rencontres professionnelles et manifestations spécialisées organisées en Afrique et à l'étranger. Les propositions relatives à la participation du ministère et des entreprises relevant de son secteur à ces événements ont ainsi été examinées lors de la réunion. Le ministre a insisté sur l'importance d'une préparation rigoureuse et anticipée de ces rendez-vous, considérés comme des opportunités pour faire connaître les capacités et l'expertise algériennes dans le domaine énergétique. Ces manifestations constituent également des espaces permettant d'identifier de nouveaux partenaires, de présenter les opportunités d'investissement et de promouvoir les compétences des entreprises nationales. L'enjeu est également de mieux valoriser les possibilités de coopération dans le domaine des énergies renouvelables, alors que plusieurs pays africains cherchent à diversifier leur mix énergétique et à développer de nouvelles capacités

de production à partir de sources propres. La réunion a, par ailleurs, mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la coordination entre les différents intervenants et de maintenir un suivi régulier des dossiers prioritaires. Cette coordination doit permettre d'accélérer la mise en œuvre des projets et programmes retenus et d'assurer leur concrétisation conformément aux orientations stratégiques du secteur. Cette dynamique s'inscrit dans une démarche plus large visant à consolider la coopération énergétique de l'Algérie avec les pays africains et à accompagner l'ouverture des entreprises nationales sur les marchés extérieurs. À travers cette approche, l'Algérie entend s'appuyer sur son expérience et ses capacités dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables pour développer des partenariats mutuellement bénéfiques avec les pays africains. La coopération pourrait notamment concerner la réalisation de projets énergétiques, le développement des énergies renouvelables, l'échange d'expertise ainsi que la promotion des investissements. Le renforcement de cette présence africaine intervient ainsi comme un axe important de la stratégie du secteur de l'énergie, avec l'ambition de transformer les opportunités de coopération en projets concrets et de donner davantage de visibilité aux entreprises algériennes sur les marchés du continent.

La ministre, Haut-commissaire à la numérisation, Mme Meriem Benmouloud, et la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Mme Amel Abdellatif, ont présidé une deuxième réunion consacrée au renforcement de l'intégration entre les différents secteurs et à l'identification des sources de données et des mécanismes de leur production et mise à jour, afin d'en garantir la fiabilité et la cohérence, indique lundi un communiqué du Haut-commissariat, selon l'APS. « Sur instruction du Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, et dans le cadre de la poursuite des travaux visant à mettre en place un mécanisme numérique unifié de régulation du marché national, une deuxième réunion de travail s'est tenue dimanche au siège du Haut-commissariat à la numérisation, présidée par la ministre, Haut-commissaire à la numérisation, Mme Meriem Benmouloud, et la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Mme Amel Abdellatif, en présence de cadres et de représentants des secteurs concernés », précise la même source. Les travaux de la réunion ont porté sur « l'unification de la vision et le renforcement de l'intégration entre les différents secteurs, à travers la définition des rôles et responsabilités, ainsi que l'identification des sources de données et des mécanismes de leur production et mise à jour, de manière à garantir leur fiabilité et cohérence, conformément à une approche fondée sur un dispositif de gouvernance des données consacré par le décret présidentiel n° 25-320 du 30 décembre 2025 ». Les deux ministres ont également souligné « la nécessité de poursuivre la coordination des efforts et de parachever le processus de mise en place d'un système numérique national unifié et intégré, permettant un suivi précis et en temps réel de la traçabilité des produits de large consommation et offrant une vision fiable et globale à même de soutenir la prise de décision et de renforcer l'efficacité de la régulation et de l'approvisionnement du marché national ».

R.E.

IANOR

Une formation dédiée à l'audit interne selon ISO 19011:2026

L'Institut algérien de normalisation (IANOR) organise, du 13 au 17 septembre 2026, une formation consacrée à l'audit interne selon la norme ISO 19011:2026, au niveau de son siège. D'une durée de cinq jours, soit 30 heures, cette formation vise à renforcer les compétences des participants en matière d'audit qualité, notamment à travers l'apprentissage des principes et méthodes d'audit, la planification et la réalisation des audits internes ainsi que le suivi de leurs résultats. Le programme porte également sur les principales nouveautés de la norme ISO 19011:2026, le management des programmes d'audit, les compétences et l'éthique des auditeurs, la communication, ainsi que l'intégration de l'approche fondée sur les risques et les opportunités. Des ateliers pratiques sont également prévus. La formation s'adresse notamment aux responsables qualité, pilotes de processus, responsables de structures, ainsi qu'à toute personne souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour devenir auditeur qualité interne.

F.A.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'OMPI organise un webinaire dédié au Système de Madrid

L'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) annonce l'organisation, par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), d'un webinaire consacré au Système de Madrid, destiné notamment aux petites et moyennes entreprises (PME) souhaitant mieux protéger leurs marques à l'international. La rencontre en ligne se tiendra le 23 septembre 2026, en langue française. Intitulé « Le Système de Madrid pour les PME – Une voie simple pour protéger votre marque sur les marchés mondiaux », ce rendez-vous virtuel

est prévu le 23 septembre 2026, de 15h00 à 16h00, heure d'Alger, et sera présenté en langue française. Cette initiative s'adresse particulièrement aux PME qui souhaitent développer leurs activités à l'étranger et renforcer la protection de leurs marques dans le cadre de leur expansion internationale. Elle permettra aux participants de mieux comprendre les principes et le fonctionnement du Système de Madrid ainsi que les possibilités qu'il offre aux entreprises désireuses d'accéder à de nouveaux marchés. Au cours de ce webinaire, les participants pourront notamment découvrir comment ce système

peut simplifier les démarches liées à la protection des marques dans plusieurs pays. L'objectif est également de permettre aux PME de mieux appréhender les procédures internationales en matière de propriété intellectuelle et de disposer d'informations pratiques pour accompagner leur développement au-delà du marché national. Le Système de Madrid constitue ainsi un outil particulièrement pertinent pour les entreprises qui envisagent une stratégie d'internationalisation, dans la mesure où la protection de la marque représente un enjeu important lors de l'accès à de nouveaux marchés et de la

consolidation d'une présence commerciale à l'étranger. À travers ce type d'initiative, l'OMPI poursuit ses efforts de sensibilisation des entreprises, notamment des PME, à l'importance de la propriété intellectuelle comme levier de compétitivité, d'innovation et de développement international. Pour les entreprises algériennes engagées dans une démarche d'exportation ou envisageant de conquérir de nouveaux marchés, ce webinaire constituera une occasion de mieux connaître les mécanismes disponibles pour sécuriser leurs actifs immatériels.

F.A.

LIGNE MINIÈRE EST

Accélération des travaux en prévision des **essais** ferroviaires en octobre

Véritable infrastructure stratégique, la ligne minière Est, longue de 422 kilomètres, doit jouer un rôle majeur dans le développement et la valorisation des ressources minières nationales.



F.A. H.A.A.

À la suite des orientations issues de la réunion du Conseil des ministres présidée par le président de la République le 6 septembre 2026, notamment celles relatives à la nécessité d'achever les projets d'infrastructures dans les délais fixés, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a présidé, hier, une première réunion de coordination consacrée au suivi de l'état d'avancement du projet de la ligne minière Est. «S'étendant sur une distance totale de 422 kilomètres, cette ligne ferroviaire stratégique relie Annaba à Souk Ahras, Tébessa, Djebel El Onk et Oued El Hadba. La réunion avait pour objectif d'évaluer précisément l'avancement des différents chantiers et d'arrêter les mesures nécessaires pour accélérer la cadence des travaux, conformément aux instructions des hautes autorités du pays», a indiqué hier le ministre dans un communiqué. La rencontre s'est déroulée en présence des cadres centraux du ministère ainsi que des responsables des entreprises de réalisation, des bureaux d'études et des organismes chargés du suivi du projet. Étaient notamment représentés l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif), en sa

qualité de maître d'ouvrage délégué, ainsi que les responsables des différents projets relevant de l'agence. Les entreprises Cosider Travaux publics (Cosider TP), Cosider Ouvrages d'art (Cosider OA), GCB, Infra Rail, Infra Fer, Serror, Engoa, Eguva, Sapta, Sero Est et Seti Rail ont également pris part à cette réunion de coordination. Au cours de cette première réunion, plusieurs exposés ont été présentés sur l'état d'avancement des travaux au niveau des différents tronçons du projet. Les présentations ont notamment porté sur trois sections dont les différentes composantes sont entrées dans leur phase finale. Il s'agit du tronçon Annaba-Bouchegouf, long de 54 kilomètres, du tronçon de contournement de Tébessa-Tinnouk, d'une longueur de 43 kilomètres, ainsi que du tronçon Dréa-Oued Kebrit, qui s'étend sur 30 kilomètres. Face à l'avancement enregistré sur ces trois sections, le ministre a insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux et d'achever les opérations finales dans les meilleurs délais. L'objectif fixé est de permettre le lancement des essais techniques des trains sur une distance cumulée de 127 kilomètres durant la première semaine d'octobre prochain. Cette échéance traduit la volonté des autorités d'entrer rapidement dans une phase opérationnelle du projet et de respecter le calendrier arrêté pour sa réalisation. La réunion a également per-

mis d'examiner l'état d'avancement des travaux confiés aux entreprises nationales sur le tronçon Bouchegouf-Ain Essénour, long de 72 kilomètres. À ce sujet, M Djellaoui a donné des instructions pour la mobilisation de l'ensemble des moyens disponibles et le renforcement des chantiers en ressources matérielles et humaines, afin d'augmenter la cadence de réalisation et de garantir l'achèvement des travaux dans les délais impartis. Les entreprises concernées ont ainsi été appelées à optimiser leurs capacités d'intervention sur le terrain et à renforcer la coordination entre les différents intervenants, compte tenu de l'importance stratégique de ce tronçon dans la continuité de la ligne minière Est. La réunion a, par ailleurs, porté sur l'avancement des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire reliant Aïn Essénour à Dréa, sur une distance de 34 kilomètres. Dans ce cadre, le ministre a instruit les entreprises de réalisation et les responsables des projets de renforcer la coordination et le suivi sur le terrain, tout en intensifiant les efforts afin d'accélérer les travaux et d'achever ce tronçon conformément au calendrier fixé. À travers cette réunion, la tutelle entend ainsi assurer un suivi rapproché de l'ensemble des composantes de la ligne minière Est, en mettant l'accent sur les tronçons proches de leur achèvement et sur ceux nécessitant un renforcement des moyens.

Télécommunications

Lancement d'une vaste opération pour couvrir 3.000 zones à faible densité de population

Le ministère de la Poste et des Télécommunications a lancé, hier, un appel d'offres dans le cadre du service universel des communications électroniques, destiné à généraliser l'accès aux services de télécommunications dans 3.000 zones réparties à travers les différentes wilayas du pays. Entièrement financée par l'État, cette opération constitue l'une des plus importantes initiatives engagées dans ce domaine et vise notamment à réduire la fracture numérique dans les régions rurales et enclavées. L'opération a été lancée au niveau de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE), avec pour principal objectif d'améliorer la couverture des réseaux de télécommunications dans les zones à faible densité de population. Sont particulièrement concernées les localités comptant moins de 2.000 habitants, souvent confrontées à une couverture insuffisante en matière de services de communications électroniques.

À travers cette initiative, les pouvoirs publics entendent ainsi renforcer l'équité territoriale dans l'accès aux technologies de communication et permettre aux populations des zones rurales, éloignées ou difficiles d'accès de bénéficier de services de télécommunications de qualité.

Le cahier des charges mis à la disposition des opérateurs de communications électroniques leur permet de soumettre leurs offres pour assurer la couverture et la fourniture des services dans les zones retenues. Le délai de réalisation de l'opération est fixé à 18 mois au maximum, à compter des conditions prévues dans le cadre de l'appel d'offres. Cette démarche s'inscrit dans le dispositif du service universel des communications électroniques, qui vise à garantir à l'ensemble des citoyens un accès équitable aux services de télécommunications, indépendamment de leur lieu de résidence. Elle traduit également la volonté des autorités de poursuivre le déploiement des infrastructures numériques à l'échelle nationale et de réduire progressivement les disparités entre les zones urbaines et les territoires ruraux.

Au-delà de l'amélioration de la couverture réseau, le projet devrait contribuer à renforcer la connectivité des populations concernées et à faciliter leur accès aux différents services numériques, notamment ceux liés à l'administration électronique, à l'éducation, à la santé, au commerce et aux services financiers. Le ministère de la Poste et des Télécommunications souligne, à travers cette opération, la poursuite de ses efforts en faveur de l'extension des infrastructures de communications électroniques. L'objectif affiché est de faire bénéficier les citoyens, y compris ceux vivant dans les régions les plus reculées, des mêmes opportunités d'accès aux services de télécommunications et, plus largement, de participer à la réduction de la fracture numérique à travers le territoire national.

F.A.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'Algérie **veut** renforcer sa présence sur le marché tanzanien

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, a examiné hier à Alger avec l'ambassadeur de Tanzanie en Algérie, Mubhare Holmes Matinyi, les opportunités de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et des dispositifs médicaux. Les discussions ont notamment porté sur la possibilité de produire, au niveau des unités industrielles algériennes, des médicaments destinés au marché tanzanien, en fonction des besoins exprimés par ce pays. Lors de cette rencontre, tenue au siège du ministère de l'Industrie pharmaceutique, les deux parties ont passé en revue les perspectives de développement de la coopération et des échanges commerciaux entre l'Algérie et la Tanzanie dans le secteur pharmaceutique. Les discussions interviennent dans un contexte mar-

qué par l'intérêt croissant de la partie tanzanienne pour les capacités industrielles, les compétences et l'expertise développées par l'Algérie dans ce domaine. Les échanges ont également porté sur le mémorandum d'entente conclu entre l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) et son homologue tanzanienne, considéré comme un cadre institutionnel destiné à consolider la coopération entre les deux pays. Cet accord vise notamment à favoriser l'échange d'expertises dans les domaines de la réglementation, de l'enregistrement et du contrôle des produits pharmaceutiques, ainsi qu'à faciliter les procédures d'enregistrement réciproque des médicaments. Cette coopération réglementaire constitue un levier important pour faciliter l'accès des produits pharmaceutiques algériens au marché

tanzanien et, plus largement, pour renforcer les échanges entre les deux industries pharmaceutiques. La rencontre a par ailleurs permis d'aborder les préparatifs d'une visite de travail en Tanzanie, prévue en octobre prochain, au profit d'une délégation du secteur algérien de l'industrie pharmaceutique. Cette mission devrait permettre aux représentants algériens de mieux connaître le marché tanzanien, d'identifier les opportunités de partenariat et d'investissement et d'examiner les possibilités de coopération industrielle entre les opérateurs des deux pays. La délégation algérienne devrait également mettre à profit cette visite pour promouvoir le savoir-faire national dans le secteur pharmaceutique et explorer les modalités de transfert de compétences et de connaissances au profit de

l'industrie tanzanienne. Dans ce cadre, les deux parties ont accordé une attention particulière à la formation des ressources humaines et au transfert des compétences, considérés comme des éléments essentiels pour accompagner le développement des capacités industrielles locales et favoriser l'émergence de partenariats durables. À l'issue de la rencontre, les deux parties ont souligné l'importance de poursuivre la coordination et les efforts conjoints afin de concrétiser les opportunités identifiées. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de développer les échanges pharmaceutiques entre les pays africains et de contribuer au renforcement de la sécurité et de la souveraineté pharmaceutiques du continent.

F.A.

RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Mobilisation de tous les moyens à Tindouf

Les services des œuvres universitaires de la wilaya de Tindouf ont mobilisé différents moyens humains et matériels et finalisé plusieurs dispositions en prévision de la rentrée universitaire 2026-2027, afin d'assurer aux étudiants des conditions d'accueil favorables, à-on avis dimanche auprès de la Direction des œuvres universitaires de la wilaya.



Les préparatifs portent notamment sur la mise à niveau des structures d'hébergement, de restauration et de transport, ainsi que sur l'amélioration des conditions de prise en charge des étudiants et des services qui leur sont proposés. Ils permettent également le renforcement de la coordination entre l'Université de Tindouf et les services des œuvres universitaires, conformément aux orientations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Dans ce cadre, la cité universitaire «Nour El Bachir», d'une capacité de 500 lits, a retenu de travaux d'aménagement extérieur ayant permis d'améliorer son environnement et de réhabiliter son cadre général en prévision de l'accueil des étudiants durant la prochaine année universitaire. Dans une déclaration à l'APS, le directeur par intérim des œuvres universitaires, Mohamed El Amine Saïd, a précisé que ces travaux avaient été réalisés dans un «délai très court», saluant les efforts consentis par les différents services concernés, notamment la Direction de l'urbanisme et de la construction, ainsi que l'accompagnement de l'Université de Tindouf. Le même res-

ponsable a assuré que les préparatifs de la rentrée universitaire «se déroulent dans de bonnes conditions», estimant qu'aucun déficit ne devrait être enregistré en matière d'hébergement, de transport ou de restauration, au regard des moyens mobilisés et des mesures pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions. Il a également indiqué que les demandes de bénéfice des services d'hébergement, de transport, de restauration et de la bourse universitaire sont introduites exclusivement via la plateforme numérique, les dossiers étant traités électroniquement conformément aux conditions fixées pour chaque prestation. En matière de transport universitaire, cinq lignes ont été mobilisées afin de couvrir les différentes zones de la wilaya. Aucun déficit n'a été enregistré dans ce domaine jusqu'à présent, a assuré le responsable. Par ailleurs, les services des œuvres universitaires devraient être renforcés par de nouveaux équipements destinés à la restauration. Le restaurant universitaire fera également l'objet d'une opération de rénovation et de réhabilitation visant à améliorer les conditions de préparation et de distribution des repas au cours de la prochaine

année universitaire. S'agissant de la bourse universitaire, Mohamed El Amine Saïd a expliqué que les étudiants introduisent leurs demandes via la plateforme numérique, en fournissant les documents requis selon le niveau d'étude. Les dossiers sont ensuite traités électroniquement et acceptés automatiquement lorsque les conditions d'éligibilité sont remplies. Les étudiants ne résidant pas dans les cités universitaires peuvent, pour leur part, bénéficier des services de transport, de restauration et de bourse, tandis que l'accès à l'hébergement demeure soumis à des critères précis, notamment celui de la distance. Une priorité est ainsi accordée aux étudiants provenant de l'extérieur de la wilaya ou de communes autres que celle de leur lieu de résidence. Le directeur par intérim des œuvres universitaires a enfin affirmé que ses services œuvraient à assurer une rentrée universitaire «réussie et à la hauteur des attentes», à travers la mobilisation des équipements et services nécessaires et le renforcement de la prise en charge des étudiants, afin de garantir le déroulement de l'année universitaire dans des conditions favorables.

AFLOU

Divers projets de développement à Gueltat Sidi Saâd

Une série de projets de développement, tous secteurs d'activité confondus, sont en cours d'exécution dans la commune de Gueltat Sidi Saâd (Nord de la wilaya d'Alfou), dans le cadre des efforts visant à améliorer les conditions de vie des citoyens, à-on avis dimanche des services de la wilaya. Parmi ces projets ayant fait l'objet d'une visite de terrain du wali délégué d'Alfou, Younès Benmerah, figure la réalisation de 20 logements publics locatifs (LPL), une opération appelée à renforcer le parc de logements de la commune et à répondre à la demande des postulants à cette formule d'habitat. Des opérations d'aménagement urbain, notamment le revêtement de certains axes routiers au niveau des avenues de l'Armée de libération nationale, du 11 décembre 1960 et du Chahid Kechabi Ahmed, figurent également au programme de développement retenu au profit de cette collectivité locale. Le même responsable a également inspecté les travaux de réhabilitation d'une salle de conférence et de réunions pertinentes du siège de la commune, ainsi que ceux d'une placette attenante, où il a donné des instructions pour l'aménagement de cet espace en aire publique de détente. Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi de terrain des projets de développement, afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux et de veiller au respect des normes de réalisation et des délais impartis, à-on indiqués.

ORAN

Remise des clés de 100 logements publics locatifs à Taфраoui

Les clés de 100 logements publics locatifs ont été remises, dimanche, aux familles bénéficiaires dans la commune de Taфраoui, dans la wilaya d'Oran, à-on informé auprès des services de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). La cérémonie de remise des clés, organisée dans de bonnes conditions en présence des autorités locales, s'est déroulée dans une ambiance de joie et de satisfaction parmi les familles bénéficiaires, selon la même source. Cette opération intervient à l'approche de la rentrée sociale. Le programme comprend des appartements de type F3, répartis sur des immeubles de cinq étages et dotés des commodités et équipements nécessaires, notamment des aménagements extérieurs comprenant l'éclairage public, des espaces verts, des aires de jeux pour enfants et des parkings. Pour rappel, 1.724 logements, toutes formules confondues, dont des logements publics locatifs et des logements promotionnels aidés, ont été distribués dans la wilaya d'Oran durant le mois de juillet dernier, à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de la Fête de l'Indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale.

RELIZANE

Plus de 2.600 nouvelles places de formation à la session d'octobre

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels de la wilaya de Relizane a prévu 2.635 nouvelles places de formation au titre de la session d'octobre 2026, à-on appris dimanche auprès du directeur du secteur, Kada Makhoulfia. Dans une déclaration à l'APS, M. Makhoulfia a précisé que 1.060 places sont destinées à la formation en mode présentiel et 1.005 places à la formation par apprentissage, réparties sur 17 spécialités. La Direction de la Formation et de l'Enseignement professionnels a également prévu 490 places au profit des bénéficiaires de l'allocation chômage,

55 places dans le cadre de la formation par passerelles et 30 places destinées aux femmes au foyer. La session d'octobre prévoit, par ailleurs, 397 places pour la formation qualifiante initiale, 335 places au profit des détenus des établissements pénitentiaires et 25 places pour les cours du soir, selon la même source. En prévision de cette rentrée, une commission de wilaya chargée du suivi de la préparation des établissements de formation a récemment été installée, conformément aux orientations du ministère de tutelle, afin d'assurer un suivi quotidien et rigoureux des différents volets organisationnels, pédagogiques et

matériels. Cette commission est notamment chargée de s'assurer de la disponibilité des infrastructures et de leurs équipements, ainsi que de suivre les opérations d'inscription et d'orientation, en vue de leur finalisation dans les délais impartis, a indiqué le directeur du secteur. Dans le même cadre, la Direction de la Formation et de l'Enseignement professionnels a lancé un plan d'information et de sensibilisation, comprenant des caravanes de sensibilisation et des journées portes ouvertes organisées à travers les différents établissements de formation ainsi que dans les espaces publics des 38 communes de la

wilaya. Des émissions sont également diffusées sur les ondes de la Radio Relizane afin de présenter les spécialités proposées et d'inciter les jeunes à rejoindre les établissements de formation professionnelle, a indiqué le chargé de l'information auprès de la direction, Ahmed Moufki. A noter que le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels de la wilaya de Relizane compte 26 établissements de formation, offrant une capacité globale de 6.300 places pédagogiques, dont trois instituts spécialisés et un centre régional destiné aux personnes aux besoins spécifiques. Ces établissements sont encadrés par 385 formateurs.

PRÉVENIR LA CHUTE

Un enjeu majeur chez la **personne âgée**

Chez la personne âgée, une chute apparemment banale peut constituer un véritable tournant dans la vie quotidienne. Une fracture du bassin peut entraîner une douleur importante, une difficulté à se déplacer, une immobilisation prolongée et parfois une perte durable d'autonomie.

PAR AMEL B

Il suffit parfois d'un faux pas pour que tout bascule. Chez la personne âgée, une chute de sa hauteur, dans la cuisine, la salle de bains ou simplement au détour d'un couloir, peut être bien plus qu'un accident domestique. Elle peut révéler une fragilité jusque-là silencieuse et entraîner une fracture du bassin, avec des conséquences qui dépassent largement la blessure elle-même. Douleur, immobilisation, perte de force, peur de retomber : en quelques jours, une personne jusque-là autonome peut se retrouver dépendante pour les gestes les plus simples du quotidien. Dans un contexte de vieillissement de la population mondiale, les chutes représentent un véritable enjeu de santé publique. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les chutes constituent la deuxième cause de décès par traumatisme accidentel dans le monde. Elles sont responsables chaque année d'environ 684 000 décès et de plusieurs dizaines de millions de blessures suffisamment graves pour nécessiter des soins médicaux. Les personnes âgées de plus de 60 ans sont particulièrement exposées aux conséquences graves des chutes. Derrière ces chiffres se trouve une réalité souvent sous-estimée : chez la personne âgée, une fracture du bassin peut entraîner une perte rapide de mobilité et d'autonomie. La douleur et les difficultés à se déplacer peuvent favoriser une perte de force musculaire, une diminution de l'équilibre, une dénutrition et une aggravation de la fragilité. L'immobilisation peut également exposer à diverses complications, notamment les thromboses veineuses, les complications respiratoires, les escarres et certaines infections. Sur le plan psychologique, la peur de tomber à nouveau peut conduire la personne à réduire ses déplacements, à perdre confiance en ses capacités et à limiter progressivement ses activités quotidiennes. Une fracture du bassin après une chute doit donc être considérée comme un événement nécessitant une prise en charge globale. L'évaluation médicale permet de confirmer le diagnostic, de soulager la douleur et de déterminer le traitement le plus adapté à l'état général, au type de fracture et aux capacités fonctionnelles de la personne. Lorsque l'état clinique le permet, la mobilisation précoce et une rééducation adaptée sont importantes pour limiter les effets de l'immobilisation et fa-



Prévention et bien-être des personnes âgées

L'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) 1er-Novembre-1954 d'Oran a organisé une journée de sensibilisation sur la prévention et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, dans le but de promouvoir la sensibilisation sanitaire et renforcer la culture de la prévention. Organisée sous le slogan «Vers une longévité en bonne santé et une meilleure qualité de vie», à l'occasion de la Journée arabe de la santé, célébrée le 4 septembre de chaque année, cette manifestation a abordé plusieurs thématiques de santé avec la participation de médecins et de spécialistes des services de médecine préventive et d'épidémiologie, de rééducation fonctionnelle, de pneumologie, de neurologie et de nutrition, sous la supervision du directeur des activités médicales et thérapeutiques de l'établissement, le professeur Rahou Amine. Les interventions ont notamment mis l'accent sur l'importance de la prévention, du maintien de l'autonomie et de la qualité de vie, particulièrement chez les personnes âgées, dont le nombre est en hausse dans le contexte de la transition démographique et de l'augmentation de l'espérance de vie. La cheffe du service d'épidémiologie et de médecine préventive, Pr. Nabila Heroual, a souligné l'importance des examens médicaux réguliers

et du dépistage précoce des maladies chez les personnes âgées. Elle a relevé la nécessité de surveiller la glycémie, les lipides sanguins et la fonction rénale, ainsi que d'accorder une attention particulière à la santé des yeux, des dents et de l'audition, à la nutrition, à l'activité physique, à la mémoire et à la prévention des risques de chute. Elle a également insisté sur l'importance d'un suivi régulier des personnes atteintes de maladies chroniques afin de détecter précocement d'éventuelles complications.

La même intervenante a, par ailleurs, mis en avant l'importance de la vaccination dans la prévention chez les personnes âgées, notamment le vaccin saisonnier contre la grippe, renouvelé chaque année, ainsi que d'autres vaccins, en particulier contre le tétanos et la diphtérie, précisant que la nécessité de vaccins supplémentaires peut être évaluée en fonction de l'âge, de l'état de santé et des facteurs de risque. De son côté, le spécialiste en pneumologie, Dr. Saber Chouiref Mohamed, a axé son intervention sur la prévention primaire des maladies respiratoires, notamment celles liées au tabagisme, mettant en garde contre ses dangers et son rôle dans l'apparition de maladies pulmonaires chroniques, particulièrement la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'emphysème. Il a appelé à éviter le tabagisme et à se rendre aux services d'urgence en cas d'apparition de

symptômes nécessitant une prise en charge médicale. Le médecin a également abordé les maladies respiratoires infectieuses, en particulier la tuberculose pulmonaire, insistant sur la nécessité de connaître ses symptômes et les moyens de prévention afin de limiter la transmission de l'infection d'une personne à l'autre. Il a appelé les citoyens à tirer profit des campagnes de sensibilisation pour renforcer leur culture sanitaire et préventive. Dans le domaine de la rééducation, le kinésithérapeute du service de neurologie, Bouazla Bilal, a souligné l'importance de l'activité physique dans l'amélioration de la santé psychologique et physique du patient, à travers des exercices adaptés à son état, notamment la marche, les exercices respiratoires, les étirements et les exercices de renforcement musculaire. Ces activités contribuent notamment à améliorer l'humeur, le sommeil et le niveau d'énergie, ainsi qu'à restaurer la confiance en soi et la capacité à accomplir les activités quotidiennes. La manifestation s'est achevée sur le rappel que le vieillissement n'est pas une maladie et que l'objectif ne consiste pas uniquement à prolonger l'espérance de vie, mais aussi à permettre aux personnes âgées de vivre en bonne santé, de manière autonome et digne, avec une meilleure qualité de vie.

A.B

HACKATHON NATIONAL DE LA JEUNESSE

Les éliminatoires **qualificatives** au niveau des wilayas les 19 et 20 septembre

Le ministère de la Jeunesse a annoncé, dimanche dans un communiqué, l'organisation, les 19 et 20 septembre courant à travers l'ensemble des wilayas du pays, des éliminatoires qualificatives au Hackathon national de la jeunesse dédié au développement de solutions innovantes dans l'action bénévole. Organisé sous le thème : « Les établissements de jeunesse, des espaces d'innovation et de bénévolat », ce Hackathon s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la concrétisation du programme du ministère de la Jeunesse au titre de l'année 2026, notamment dans son volet relatif à la promotion du bénévolat et au renforce-

ment de la participation des jeunes à la vie publique, précise la même source. Cette initiative intervient au regard de l'importance de l'action bénévole en tant que «valeur sociale ancrée et levier fondamental pour renforcer la citoyenneté, la solidarité et la cohésion sociale et ancrer chez les jeunes la culture de la participation et de la responsabilité», ainsi que de son «rôle dans le soutien aux efforts de développement local et au service de la société et de la patrie». La compétition est ouverte aux jeunes adhérents des établissements de jeunesse, aux membres des clubs environnementaux, citoyens et solidaires, ainsi qu'aux représentants et adhérents des as-

sociations de jeunesse partenaires, afin de «les encourager à présenter des idées, des solutions et des initiatives innovantes et réalisables dans le domaine de l'action bénévole», tout en «tirant parti de leurs capacités créatives pour la proposition d'initiatives répondant aux besoins de la société», souligne le communiqué. Les équipes participantes concourront autour de plusieurs axes, notamment «le renforcement de l'engagement bénévole des jeunes», «la citoyenneté au service de la société : innover dans les initiatives bénévoles», «la numérisation au service du développement de l'action bénévole» et «le développement et la dynamisation de l'action bénévole

au sein des établissements de jeunesse». Dans ce cadre, le ministère a invité l'ensemble des jeunes souhaitant participer à se rapprocher des établissements de jeunesse pour s'inscrire et contribuer par leurs idées et leurs créations au «développement de nouvelles solutions et d'initiatives bénévoles de qualité, reflétant l'esprit de responsabilité et de citoyenneté et répondant aux besoins de la société». Les wilayas devant abriter les éliminatoires régionales qualificatives à la phase finale du Hackathon national de la jeunesse seront déterminées ultérieurement, conclut le communiqué.

INDONÉSIE

11 morts dont 6 enfants dans un incendie en Papouasie

Onze personnes dont six enfants ont trouvé la mort dans un incendie qui a ravagé dans la nuit de dimanche à lundi un marché à Paniai, dans la province de Papouasie centrale, à l'extrême est de l'Indonésie, a annoncé la police. Le feu s'est déclaré peu après minuit et s'est rapidement propagé à plusieurs maisons-boutiques, a déclaré le porte-parole de la police locale, Henry J. Manurung. «Les agents ont découvert onze victimes décédées des suites de brûlures. Parmi ces onze victimes, cinq étaient des adultes, les six autres étaient des enfants», âgés de deux à neuf ans, a ajouté M. Henry dans un communiqué. L'incendie, qui a fait rage pendant plus de trois heures, a détruit au moins 40 kiosques et maisons, malgré le déploiement de camions de pompiers et de canons à eau. «L'intensité de l'incendie et le fait que les maisons et les étals étaient tous serrés les uns contre les autres ont rendu les opérations de lutte contre le feu assez longues», a encore indiqué M. Henry, précisant qu'une enquête a été ouverte pour déterminer l'origine du sinistre.

En décembre dernier, 22 personnes avaient trouvé la mort dans un incendie qui a ravagé un immeuble de bureaux de sept étages dans le centre de Jakarta.

CHINE

Quatre morts dans des éboulements dans l'est du pays

Quatre personnes ont trouvé la mort lors d'une série de coulées de boue et de glissements de terrain survenus dans le district de Suichuan, dans la province chinoise du Jiangxi (est), suite aux fortes sollicitations ayant affecté la région ces derniers jours, rapporteur des médias dimanche. Dans le village de Mingkeng, une coulée de boue et un glissement de terrain ont fait trois morts et neuf disparus, samedi, selon les médias, citant les autorités locales. Dans le même district, deux personnes avaient été signalées disparues après qu'un glissement de terrain a touché le village de Yangfen. L'une d'elles a été retrouvée morte dimanche, ont indiqué les autorités locales. Les opérations de recherche et de secours se poursuivent. Samedi soir, plus de 640 secouristes étaient mobilisés pour les opérations de recherche et de secours. La coulée de boue a complètement détruit la route, ce qui entrave les opérations de secours, a déclaré Wan Qiang, un secouriste présent sur le terrain. Selon les autorités locales, près de 200 habitants du village de Mingkeng ont été évacués, alors que dans les zones voisines, plus de 5.300 personnes ont été déplacées par précaution face à d'éventuelles catastrophes. Après plusieurs jours de pluies torrentielles provoquées par le typhon Saudel, 161.500 habitants de la province ont été touchés.

CRUES DANS L'HIMALAYA

1 384 morts et plus de 5 500 disparus

Au-delà du bilan humain, les dégâts matériels sont considérables : plusieurs infrastructures hydroélectriques ont été gravement endommagées et des axes essentiels reliant le Népal à la Chine ont été détruits.



Les crues qui ont dévasté l'Himalaya à la frontière entre le Népal et la Chine continuent de révéler l'ampleur d'une catastrophe hors norme. Déclenchée le 26 août par l'effondrement d'un glacier dans la région himalayenne, la catastrophe a provoqué une puissante vague de boue, d'eau et de débris qui a emporté des villages, des routes, des ponts et d'importantes infrastructures, notamment des installations hydroélectriques. Au 7 septembre 2026, le bilan provisoire fait état d'au

moins 1 380 morts et de plus de 5 500 personnes portées disparues au Népal et au Tibet chinois, selon les dernières informations disponibles. Les recherches se poursuivent dans des conditions particulièrement difficiles, notamment autour de plusieurs centrales hydroélectriques où des centaines de travailleurs pourraient encore être piégés dans des tunnels envahis par la boue et les débris. Malgré l'ampleur du drame, les équipes de secours ont encore enregistré des sauvetages inespérés : quatre personnes

ont été retrouvées vivantes ces derniers jours, dont une femme népalaise découverte après plusieurs jours sous les décombres de sa maison et des travailleurs secourus dans des tunnels.

Le Népal a observé ce 7 septembre une journée nationale de deuil, tandis que les opérations de recherche se poursuivent. Les autorités et les équipes de secours doivent faire face à un relief montagneux difficile d'accès, à des routes détruites et à d'importantes quantités de boue et de débris.

Au-delà du bilan humain, les dégâts matériels sont considérables : plusieurs infrastructures hydroélectriques ont été gravement endommagées et des axes essentiels reliant le Népal à la Chine ont été détruits. Cette catastrophe met également en lumière la vulnérabilité croissante des régions de haute montagne face aux risques liés aux glaciers. Des responsables des Nations unies ont averti que le réchauffement climatique accroît les risques de crues glaciaires dans l'Himalaya, où la fonte des glaciers et l'instabilité des lacs glaciaires peuvent favoriser des phénomènes soudains et extrêmement destructeurs.

Alors que les recherches se poursuivent pour tenter de retrouver les milliers de disparus, cette catastrophe rappelle la nécessité de renforcer les systèmes d'alerte précoce, la surveillance des glaciers et des lacs glaciaires ainsi que la préparation des populations vivant dans les vallées himalayennes. Elle souligne surtout une réalité devenue difficile à ignorer : dans une région particulièrement exposée au changement climatique, quelques minutes peuvent suffire pour transformer une vallée en zone sinistrée.

Effondrement d'un immeuble en Inde

Trois morts et plusieurs personnes bloquées sous les débris

Au moins trois personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres sont conservées bloquées sous les débris après l'effondrement d'un immeuble dimanche dans la capitale indienne, New Delhi, selon les médias locaux.

L'immeuble, qui abritait principalement des étudiants, s'est effondré vers midi dans le quartier de Satya Niketan, au sud-ouest de la ville. Neuf personnes ont été secourues sous les débris, dont cinq ont été transportées à l'hôpital dans un état jugé critique, indiquant ces médias. Le nombre exact de personnes possiblement encore coincées n'était pas connu dans l'immédiat. Le Premier ministre, Narendra Modi, a qualifié cet incident de «bouleversant» et a présenté «ses condoléances à ceux qui ont perdu des proches», selon un communiqué publié par son cabinet.

La ministre en chef de Delhi, Rekha Gupta, s'est dite «profondément préoccupée» par ce drame, précisant dans un message publié sur les réseaux sociaux que «tous les efforts possibles sont déployés pour secourir en toute sécurité les personnes coincées et apporter une aide immédiate aux familles touchées».

ETATS-UNIS

Un avion-cargo **sort** de piste à Miami, cinq morts et cinq blessés

Cinq personnes ont été tuées et cinq autres blessées dimanche lorsqu'un avion-cargo d'Amazon est sorti en bout de piste à l'aéroport international de Miami, percutant plusieurs véhicules et prenant feu, ont indiqué les autorités locales. «Nous savons maintenant que cinq personnes ont perdu la vie et que cinq autres ont été blessées», a déclaré la maire du comté de Miami-Dade Daniella Levine Cava au cours d'une conférence de presse donnée à l'aéroport, un peu moins de trois heures après l'accident. Parmi les personnes blessées, trois se trouvent dans un «état critique» et les deux autres ont

été transportées vers un hôpital local, a ajouté le chef des pompiers de Miami-Dade Ray Jadallah. L'accident s'est produit en début d'après-midi, juste avant 14h00 locales. Le régulateur américain de l'aviation (FAA) a indiqué que l'avion-cargo impliqué était le vol Prime Air 7598, un Boeing 767-300 en provenance de Porto Rico, et a annoncé ouvrir une enquête. «Le vol Prime Air 7598 est sorti en bout de piste de l'aéroport international de Miami (...) à environ 14h00, laissant l'appareil arrêté au nord-ouest de l'aéroport», a fait état l'aéroport floridien sur les réseaux sociaux. «Il s'est immobilisé dans un

champ adjacent à l'aéroport», a précisé Daniella Levine Cava à la presse. Le responsable des pompiers locaux a confirmé que l'appareil avait percuté plusieurs véhicules, conduisant ses équipes à mener «une opération de désincarcération complexe» pour porter secours à «plusieurs victimes qui étaient coincées à l'intérieur». «Les pompiers ont également eu à sortir le pilote et le copilote, piégés dans le cockpit, alors que les moteurs de l'avion étaient «en feu», at-il expliqué. Il a enfin précisé que ses équipes s'employaient à maîtriser une fuite de kérosène à l'arrière de l'appareil.

ALORS QU'UN VOLCAN ENTRE À NOUVEAU EN ÉRUPTION

L'Indonésie **prolonge** la fermeture de quatre aéroports

L'Indonésie a prolongé lundi la suspension des vols dans quatre aéroports jusqu'à 18h00, heure locale, après une nouvelle éruption du mont Anak Krakatau dans la nuit, qui a projeté des cendres volcaniques en direction de Jakarta, ont indiqué les autorités. L'opérateur aéroportuaire Angkasa Pura Indonesia a précisé que les vols restaient suspendus aux aéroports Soekarno-Hatta et Halim Perdanakusuma de Jakarta, ainsi qu'à Radin Inten II à Lampung et à Husein Sastranegara à Bandung. L'Agence de météorologie, de climatologie et de géophysique (BMKG) a indiqué que les images satellitaires montraient deux nuages de cendres volcaniques continuant de dériver vers Jakarta lundi à 06h00. Cette nouvelle éruption fait suite à celle de l'Anak Krakatau, dont les cendres projetées avaient perturbé plus de 1.500 vols et affecté environ 170.000 passagers au cours du week-end. Le mont Anak Krakatau, situé dans le détroit de la Sonde entre Java et Sumatra, est entré en éruption à plusieurs reprises ces dernières années. Son effondrement partiel en 2018 avait provoqué un tsunami qui avait fait plus de 400 morts.

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

Le MCA **rate** son entrée en scène

Le MC Alger espérait débiter sa campagne africaine de la meilleure des manières. Il a finalement dû se contenter d'un nul vierge (0-0) face à l'ASN Nigelec, dimanche après-midi au stade Général Seyni-Kountché de Niamey, au terme d'une rencontre où les Vert et Rouge avaient pourtant suffisamment d'arguments pour s'imposer. Si ce résultat permet au Mouloudia de conserver toutes ses chances avant la manche retour, programmée samedi prochain au stade Ali-Amar de Douera, il traduit surtout une opportunité manquée pour une équipe qui nourrit de sérieuses ambitions sur la scène continentale.



Sur le papier, le MCA semblait pourtant armé pour prendre les devants. Durant l'intersaison, la direction a consenti des efforts importants afin de renforcer un effectif déjà compétitif, avec l'arrivée de plusieurs joueurs appelés à apporter davantage de qualité et de soutiens au groupe. Le club a également fait le choix de la continuité en conservant une grande partie de l'effectif de la saison dernière, tout en renouvelant sa confiance au staff technique. Tous les ingrédients semblaient donc réunis pour permettre au Mouloudia d'aborder cette campagne avec des repères, des automatismes et une certaine stabilité collective. Sur le terrain, cependant, cette stabilité et ces renforts n'ont pas encore apporté les garanties attendues. Face à une formation de Nigelec accrocheuse, mais qui ne possède pas le même standing ni les mêmes moyens que les équipes que le MCA ambitionne de retrouver dans les tours suivants, les Algérois ont affiché leurs limites dans le dernier geste. Ils ont certes réussi à se procurer plusieurs occasions, notamment par Bangoura, Naïdji et Ghezala, tout en accentuant progressive-

ment leur emprise sur le jeu, mais sans parvenir à transformer cette domination en avantage concret. Même la situation litigieuse dans la surface nigérienne, consécutive à une main, n'a pas permis aux Mouloudiens de trouver l'ouverture.

Un contenu loin des ambitions

Au-delà du résultat, c'est surtout la prestation qui interpelle. Pour une équipe qui prétend aller le plus loin possible en Ligue des champions, abandonner deux points face à un adversaire largement à sa portée constitue forcément une déception. Dans ce type de confrontation, où le représentant algérien est supposé disposer d'un avantage en termes d'effectif et d'expérience, il faut savoir concrétiser ses temps forts et prendre rapidement une option sur la qualification. Le MCA avait précisément l'occasion de faire une bonne partie du travail à Niamey. Il ne l'a pas saisie. La chaleur, les conditions de jeu et la qualité de la pelouse ont certainement pesé sur le rendement des joueurs, mais ces paramètres ne peuvent expliquer à eux seuls les difficultés rencontrées. Une équipe qui nourrit de grandes ambitions continentales doit justement être capable

de s'adapter à ce genre d'environnement et de trouver les ressources nécessaires pour faire la différence.

Le staff technique devra désormais analyser attentivement cette première sortie et surtout apporter des correctifs sur le plan offensif. Le manque d'efficacité demeure le principal enseignement de ce déplacement. Certes, le 0-0 permet au Mouloudia de rentrer avec un résultat qui préserve ses chances, mais il place aussi le club devant ses responsabilités. À Douera, il faudra désormais assumer son statut et prendre le jeu à son compte. Il ne suffira pas de contrôler : il faudra marquer.

Le MCA conserve naturellement une marge de manœuvre pour rectifier le tir. Mais le rythme devra être rapidement accéléré. L'ambition du club ne se limite pas à franchir ce premier tour : elle consiste à s'imposer durablement parmi les équipes capables de jouer les premiers rôles en Afrique. Pour cela, le Mouloudia devra apprendre à exploiter pleinement les occasions qui se présentent à lui, surtout lorsqu'il affronte des formations de seconde zone.

H.M.**CAN-2026 de handball U20****L'EN dispose du Madagascar**

La sélection algérienne (U20/Garçons) de handball s'est largement imposée devant son homologue malgache (46-15, mi-temps 22-08), en match disputé dimanche après-midi à Abidjan, pour le compte de la deuxième journée (Groupe B) du Championnat d'Afrique des nations de la

catégorie, actuellement en cours en Côte d'Ivoire. Dans l'autre match du Groupe, l'Angola a dominé le Nigeria (29-25), empochant au passage son deuxième succès en autant de matchs depuis l'entame de la compétition. Lors de la première journée, disputée samedi, l'Angola avait dominé Madagascar (49-17), alors que la sélection algérienne s'était inclinée (23-16) face à son homologue nigérienne. Les jeunes «Verts» boucleront cette phase de poules le mardi 8 septembre courant, en affrontant l'Angola. Outre le Groupe (B),

ce tournoi continental, qui se poursuivra jusqu'au 12 septembre à Abidjan, regroupe trois autres poules. Le Groupe (A), composé de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Rwanda et du Zimbabwe, ainsi que le Groupe (C), constitué du Bénin, du Kenya, de la Libye et de la Tunisie, et enfin, le Groupe (D), réunissant le Cameroun, le Congo, la RD Congo et l'Egypte. Suivant la formule de compétition adoptée, les deux premiers de chaque poule se qualifient directement pour les quarts de finale.

OGC Nice**Boudaoui intéresse le CSKA Moscou**

Hicham Boudaoui n'en finit plus d'attirer les convoitises. Alors que son avenir à Nice semblait quasiment scellé, le milieu de terrain algérien voit désormais une nouvelle piste émerger, tandis que les intérêts d'Al-Ittihad et de Monaco ont déjà animé son mercato.

Hicham Boudaoui est décidément l'un des dossiers les plus mouvementés de cette fin de mercato. Après plusieurs semaines de spéculations autour de l'international algérien, le CSKA Moscou vient à son tour de manifester son intérêt pour le milieu de terrain de l'OGC Nice. Selon des informations relayées en Russie, le club moscovite a ciblé le joueur de 26 ans, qui pourrait représenter une opportunité intéressante compte tenu de sa situation contractuelle.

Cette nouvelle piste intervient après un été particulièrement agité pour Boudaoui. L'Algérien était d'abord très proche d'Al-Ittihad. Nice et le club saoudien avaient même trouvé un accord estimé à 8 millions d'euros, tandis que le joueur avait donné son feu vert pour rejoindre l'Arabie saoudite. Le transfert nécessitait toutefois encore certaines validations avant de pouvoir être finalisé.

Le dossier a finalement capoté, malgré des négociations très avancées. Une situation qui a ouvert la porte à une autre possibilité, cette fois en Ligue 1. L'AS Monaco s'est positionnée sur Boudaoui et a travaillé sur un prêt avec option d'achat. Le milieu niçois pouvait rejoindre la Principauté en qualité de joker, malgré la fermeture du mercato français.

Si Monaco semblait alors tenir la corde, l'arrivée du CSKA Moscou apporte un nouveau rebondissement à un dossier loin d'être terminé. Le club russe, qui a récemment recruté un certain Mohamed Azzi, vient ainsi s'ajouter à une liste de prétendants particulièrement prestigieuse pour le Fennec.

Pour l'heure, Boudaoui reste officiellement un joueur de Nice. Olivier Pantaloni avait annoncé le 3 septembre que son départ était abandonné et que le joueur allait réintégrer le groupe.

**O MARSEILLE****Gouri double la mise, le Paris FC gâche la fête**

Amine Gouri, Ilan Kebbal et Samir Chergui étaient tous les trois concernés par l'affiche entre l'Olympique de Marseille et le Paris FC, ce dimanche soir au Vélodrome. Une rencontre spectaculaire qui a finalement tourné à l'avantage des Parisiens, malgré une nouvelle prestation remarquable de l'attaquant algérien.

Amine Gouri a une nouvelle fois répondu présent. Après son doublé inscrit lors de la première journée contre Strasbourg, l'attaquant de l'Olympique de Marseille a récidivé face au Paris FC en inscrivant les deux buts de son équipe.

Rapidement mené au score, l'OM a pu compter sur son international algérien pour revenir dans la partie. Gouri a d'abord remis les Marseillais dans le match (8') avant de récidiver au retour des vestiaires

(53'). Avec ce nouveau doublé, l'attaquant confirme son excellente dynamique offensive en ce début de saison.

Mais malgré les deux réalisations de Gouri, l'OM a fini par s'incliner au terme d'un scénario complètement fou. Le Paris FC s'est imposé 3-2 au Vélodrome, porté par un Lassine Sinayoko exceptionnel, auteur d'un triplé. Le dernier but parisien, inscrit en fin de rencontre sur penalty, a définitivement douché les espoirs marseillais.

Cette rencontre était également particulière pour les supporters algériens puisque deux autres internationaux étaient présents dans les rangs du Paris FC. Ilan Kebbal a participé à la rencontre dans le secteur offensif, tandis que Samir Chergui était aligné en défense. Les deux joueurs ont ainsi contribué au succès

retentissant du club de la capitale dans l'enceinte marseillaise.

Pour l'attaquant marseillais, cette défaite n'efface toutefois pas son début de saison impressionnant.

Déjà auteur de quatre buts en trois journées, Gouri s'affirme comme l'une des principales armes offensives de l'OM.

Reste désormais à transformer cette efficacité individuelle en résultats collectifs. Car malgré le doublé de Gouri, c'est bien le Paris FC qui repart du Vélodrome avec les trois points.



SÉRIE A

La Juventus **neutralise** l'AC Milan

La soirée de Jannik Sinner, présent dimanche à Turin pour assister à la rencontre entre la Juventus et l'AC Milan, s'est égayée après une grosse heure bien calme à l'Allianz Stadium. Au terme d'un match d'abord pauvre en occasions, ce qui n'est pas une grande surprise entre l'équipe de Luciano Spalletti et une formation milanaise habituée à ne pas beaucoup encaisser, Milan a marqué le premier avant d'être rejoint dans les derniers instants par la Juventus (1-1), sous les yeux du n°1 mondial de tennis.

La première période, très calme pour Guglielmo Vicario (aucun tir cadré du Milan), n'a pas été de tout repos pour Mike Maignan. Mais le gardien des Bleus a été vigilant (23e) avant de repousser deux tentatives de Francisco Conceicao (25e, 38e). En face, Adrien Rabiot n'a pas été très propre, à l'image d'un tir en tribunes suivi d'une talonnade non assurée dans la surface adverse quelques minutes plus tard (23e).

En seconde période, Conceicao n'est pas passé loin d'ouvrir la marque mais sa frappe puissante au sol s'est heurtée au poteau de Maignan (55e), qui s'était bien couché. Finalement, l'AC Milan, réaliste, a débloqué la situation sur son troisième tir, le premier cadré. Entré en jeu sept minutes plus tôt, Alphadjo Cissé, déjà buteur lors de la première journée contre le Torino (2-1), a récidivé. Le jeune Italien (19 ans) a repris un centre de Samuel Chukwueze, s'est replacé dans l'axe et son tir croisé est passé entre les jambes de Pierre Kalulu (68e). La Juventus a poussé pour revenir, souvent en vain, mais est finalement revenue à hauteur à la suite d'un coup de pied arrêté. Federico Gatti a repris de la tête un coup franc de Teun Koopmeiners, et son coup de casque (90e +2) a terminé sous la barre de Mike Maignan, qui ne pouvait rien faire. Les deux équipes se sont ainsi quittées sur un match nul, le premier de la saison pour ces deux formations qui s'étaient imposées lors de leurs deux premières sorties de l'année.

Amorim admet que l'AC Milan ne méritait pas de gagner

L'AC Milan n'a pas réussi à conserver son avantage à Turin, un but tardif ayant mis fin au début de saison à 100 % de victoires des deux équipes en Serie A. Entré en jeu, Cissé a donné l'avantage aux visiteurs contre le cours du jeu d'une frappe mesurée entre les jambes de Pierre Kalulu. Cependant, la résistance de Milan a cédé en plein temps additionnel lorsque Gatti a repris de la tête un centre de Teun Koopmeiners pour arracher un match nul 1-1.

La Juventus Turin a obtenu dans les derniers instants le match nul dimanche soir contre l'AC Milan (1-1), qui a longtemps résisté grâce à Mike Maignan notamment.



Amorim s'est montré remarquablement franc au sujet des lacunes de son équipe, sous la pression persistante du camp hôte. S'adressant à DAZN Italia, l'entraîneur portugais a reconnu : « Nous ne méritons pas de gagner, si nous sommes honnêtes, ou plutôt la Juventus ne méritait pas de perdre. »

Nous avons essayé de jouer notre jeu, nous n'avons pas été bons avec le ballon. Nous avons eu des moments où nous avons contrôlé le match en première période, mais nous avons commencé à perdre beaucoup de ballons, nous n'avons pas bien joué, mais encore une fois nous travaillons ensemble depuis deux mois. Nous devons faire mieux, mais nous avons besoin de temps, c'était un match difficile pour nous. »

Le but de Cissé a mis fin à la disette de l'AC Milan face à la Juventus en Serie A, qui remontait à mai 2023, tout en faisant de lui le plus jeune joueur à marquer lors de ses deux premiers matches à l'extérieur à l'ère des trois points pour une victoire.

En soulignant des faiblesses fondamentales dans la possession, Amorim a ajouté : « Nous avons de la qualité individuelle, mais les choses simples sont les

plus importantes, la manière dont nous recevons et passons le ballon, les fonda-

mentaux du football, aujourd'hui nous n'avons pas été bons. »

FIorentina: Grosso renvoy

Le passage de Grosso au Stadio Artemio Franchi a pris fin prématurément après trois défaites consécutives en championnat, qui ont laissé le club scotché à la dernière place du classement. La Viola a subi une humiliante déroute 4-0 lors de la première journée sur la pelouse de l'AS Roma, suivie d'une terne défaite 3-0 à domicile contre Frosinone puis d'un revers 2-1 contre le Torino. Avec neuf buts encaissés lors de ses trois premiers matches de championnat, une victoire 4-1 en Coppa Italia contre Benevento était très loin de suffire pour sauver la place de l'entraîneur.

La patience du conseil d'administration s'est épuisée, poussant à une action rapide et décisive pour éviter que leur ambitieux projet sportif ne se délitage davantage. Dans un communiqué officiel publié sur son site internet, le club a confirmé : « ACF Fiorentina annonce que Fabio Grosso a été relevé de ses fonctions d'entraî-

neur de l'équipe première, avec effet immédiat à compter d'aujourd'hui. »

La décision de rompre les liens fait suite à un mercato agressif au cours duquel le club a engagé 150 millions d'euros pour remodeler complètement l'équipe première. Malgré les recrutements de Beto, Christ Oulai, Arthur Atta, Mateo Pellegrino, Giovanni Fabbian, Marco Brescianini et Victor Valdepenas, ainsi que les arrivées notables en prêt de Franco Mastantuono, Radu Dragusin, Wilfried Gnonto, Alex Jimenez et Pedro Goncalves, les performances n'ont pas été à la hauteur des attentes. L'expert du mercato Matteo Moretto rapporte que l'ancien entraîneur Paolo Vanoli mène désormais la course pour un retour au Franchi.



Arabie Saoudite

Al-Ittihad recrute Wijnaldum

Le club d'Al-Ittihad a annoncé une nouvelle recrue lors du mercato estival, qui s'est officiellement achevé en Arabie saoudite avant hier soir.

Le Néerlandais Georginio Wijnaldum va poursuivre sa carrière footballistique en Arabie saoudite, et c'est désormais officiel : l'ancien milieu de terrain du Paris Saint-Germain et de Liverpool a signé avec le club d'Al-Ittihad, après être devenu agent libre à la suite de son départ d'Al-Ettifaq cet été.

L'international néerlandais, âgé de 35 ans, a signé un contrat d'un an avec le club saoudien.

Al-Ittihad a publié une photo de Wijnaldum sur ses comptes officiels des réseaux sociaux, avec en commentaire : « Le Néerlandais Wijnaldum, joueur d'Al-Ittihad pour une saison sportive. »

Bien que Wijnaldum ait quitté Al-Ettifaq au début de la saison en cours après la fin de son contrat, son expérience précédente en Roshn League lui confère un avantage important lors de son transfert à Al-Ittihad, car il n'aura pas besoin d'une longue période pour s'adapter à l'ambiance de la compétition ou à la nature de la rivalité, ce qui pourrait l'aider à entrer rapidement dans les plans du staff technique.

PUR PRODUIT DE LA MASIA

Tello **raccroche** les crampons

Produit du centre de formation de la Masia a officiellement tiré le rideau sur sa longue carrière le 6 septembre, après avoir cumulé 512 apparitions chez les professionnels. Révélé à ses débuts sous les couleurs de Barcelone, il a passé le sommet de sa carrière à évoluer au plus haut niveau avec le FC Porto, la Fiorentina et le Betis. L'ailier évoluait plus récemment au Moyen-Orient, sous les couleurs de Palm City FC, pensionnaire de troisième division des Émirats arabes unis, depuis octobre 2025. L'Espagnol a publié un message émouvant revenant sur les hauts et les bas de son parcours

dans le football, tout en exprimant sa gratitude envers sa famille, ses coéquipiers et les supporters. Écrivant via son compte Instagram officiel, Tello a déclaré : « Aujourd'hui, il est temps de dire au revoir à une partie de ma vie. Après tant d'années, tant de matches, tant de vestiaires, tant de joie et aussi de moments difficiles, le moment est venu de mettre un terme au football professionnel. « Le football m'a tout donné. Il m'a permis de réaliser des rêves qui semblaient autrefois impossibles, de rencontrer des personnes que je garderai avec moi pour toujours, et de vivre des moments qui resteront gravés dans ma mémoire toute ma vie. J'ai eu la chance

de porter des maillots qui comptent énormément pour moi et de partager ce parcours avec des coéquipiers, des entraîneurs, des membres du staff des clubs, des amis et, surtout, ma famille. »

Une carrière riche en trophées s'achève

Au fil de ses voyages, Tello s'est constitué un palmarès enviable, avec notamment un titre de champion d'Espagne avec le FC Barcelone, une victoire en Copa del Rey avec le Betis et un sacre en MLS Cup avec le Los Angeles FC. Poursuivant son message d'adieu, il a ajouté : « A tous ceux qui m'ont un jour encouragé, soutenu,

critiqué, ou simplement été là : merci. Du fond du cœur. Je pars avec la tranquillité d'esprit de savoir que j'ai tout donné pour ce sport et avec une immense fierté pour le chemin parcouru. « Aujourd'hui, mon parcours de footballeur professionnel prend fin, mais tout ce que le football m'a appris restera avec moi pour toujours. Merci, football. » Mettre un terme à sa carrière de joueur conclut un parcours de globe-trotter qui a vu l'ailier évoluer en Espagne, au Portugal, en Italie, aux États-Unis, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Tello va désormais étudier ses options en dehors des terrains après plus

LES MOTS FLÉCHÉS

1. La marque du père. 2. Elles habitent dans le Sud-ouest. 3. Ville de Serbie. Grosses mouches. 4. Il ressemble forcément à quelqu'un. Consultée. 5. Anémiée. 6. Dispose. Sorti de nulle part. 7. Porteur d'une robe retroussée. Plan d'eau. 8. Prise d'air. Petite quantité. 9. Pas très enthousiastes.

SUDOKO

	4						3	
8				5				7
9			2		4			6
		4	7		6	8		
				3				
		5	8		9	2		
4			3		2			1
1				9				4
	6						8	

1	C	I	T	R	O	U	I	L	E	A	U
2	C	E	L	E	U	R	S	E	L	A	U
3	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
4	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
5	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
6	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
7	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
8	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
9	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E
10	C	E	L	E	B	R	E	T	A	G	E

C		D		Q		L		D		G	
H	A	M	E	A	U		O	D	E	U	R
		R	U	S	T	I	Q	U	E	R	A
B	E	R	E	T		U	R	G	E	N	T
		S	E	R	E	N	A	D	E		U
U	S			T	R	E	S		L	A	
		E	N	E	R	G	I	E		I	U
J	E	U		E	L		M	A	L	T	
		D	E	S	I	R	E	R		A	S
C	H	I	C		G	O	U	A	C	H	E
		I	S	O	L	E	S		S	A	T
A	N	T	R	E		I	C	A	R	E	
D	E	C	R	U	E	S		A	S	E	R
D	O		H	O		R	A	S	E	R	A
		U	R	E	T	R	E		I	T	O

SUDOKO — LES MOTS CROISÉS

NOUVELLE PRODUCTION EN TAMAZIGHT

« **Ittij Averkan** », TV4 à la recherche de nouveaux talents

NASSIM TERKI

La chaîne de télévision publique TV4, dédiée à la langue amazighe, prépare une nouvelle production destinée à être diffusée durant le mois sacré de Ramadhan. Intitulé « Ittij Averkan » (Soleil noir), ce nouveau feuilleton en tamazight sera tourné principalement dans la wilaya de Tizi Ouzou. Dans le cadre de cette production, un casting de trois jours a débuté dimanche au petit théâtre de la Maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou. L'objectif est de sélectionner les comédiens appelés à interpréter les différents personnages de cette fiction. Selon le réalisateur Mehdi Tsabbast, une soixantaine d'acteurs sont recherchés pour assurer autant de rôles dans ce nouveau feuilleton. Le casting constitue ainsi une étape importante avant le lancement du tournage, qui devrait mobiliser une distribution relativement importante. Le scénario de « Ittig Averkan » est signé par Hakim Aoudjit. Le scénariste précise qu'il s'agit d'une œuvre originale et non d'une adaptation. « C'est une fiction et non une adaptation. Une trame sociale qui évoque les retrouvailles de deux frères après une sépara-

tion de plus de 20 ans, avant que le destin ne les croise à nouveau au hasard d'une rencontre fortuite », explique-t-il. À travers cette histoire, le feuilleton s'intéresse donc aux relations familiales et aux conséquences d'une longue séparation. Les retrouvailles de deux frères, qui ne se sont pas vus depuis plus de deux décennies, constituent le point de départ d'une intrigue qui entend explorer les rapports humains et les situations auxquelles les personnages seront confrontés. Pour donner corps à cette histoire, la production prévoit un tournage de 17 semaines. Les prises de vues se dérouleront principalement à Tizi Ouzou, à Tizirt ainsi que dans leurs environs. Des repérages ont déjà été effectués dans les deux régions afin d'identifier les différents lieux susceptibles d'accueillir les scènes du feuilleton. Cette durée de tournage témoigne également de l'ampleur de la production, qui nécessitera une organisation importante, notamment en raison du nombre de personnages et de comédiens prévus. Si une partie de la distribution semble déjà se dessiner, le réalisateur souhaite néanmoins laisser une place aux nouvelles figures. Mehdi Tsabbast explique ainsi que l'équipe de production « a déjà une idée de la

Un casting de trois jours a débuté dimanche à Tizi Ouzou pour la nouvelle fiction de TV4. Plus d'une centaine de candidats se sont présentés dès la première matinée pour décrocher un rôle dans ce feuilleton attendu pour le prochain Ramadhan.

distribution » et connaît les comédiens susceptibles d'occuper les rôles principaux. Mais le casting demeure nécessaire afin de donner leur chance à de nouveaux talents. « On a déjà une idée de la distribution, on connaît les comédiens et on les place. Mais on fait quand même un casting, parce qu'on peut peut-être trouver de nouvelles têtes », souligne le réalisateur. Cette démarche explique en partie l'affluence enregistrée dès l'ouverture du casting. Durant la seule matinée de la première journée, plus d'une centaine de personnes se sont inscrites pour tenter leur chance et intégrer la distribution de « Ittij Averkan ». Des comédiens connus au rendez-vous Parmi les candidats et les personnes présentes figuraient également plusieurs comédiens déjà connus du public à travers leur participation à des séries et feuilletons en tamazight. Des noms comme Rachid Haddid, Hamid Tadjadit, Na Fetta, Hennaya Berkani, Nacer Mahouche, Hamid Mokrane ou encore Salah Ouamar étaient notamment présents. Leur éventuelle participation au nouveau feuilleton reste toutefois liée aux choix définitifs de la production. Avec « Ittij



Averkan », TV4 poursuit ainsi sa politique de production de fictions en langue amazighe, en s'appuyant à la fois sur des comédiens expérimentés et sur la possibilité de faire émerger de nouveaux visages. Après le casting organisé à Tizi Ouzou, l'équipe devra entamer la préparation du tournage, prévu sur 17 semaines dans plusieurs sites de la wilaya. La production devra ensuite être prête pour une diffusion annoncée à l'occasion du prochain Ramadhan.

OSCARs 2027

Quel film représentera-t-il l'Algérie ?

Quel long-métrage portera les couleurs de l'Algérie à la prochaine cérémonie des Oscars ? La réponse devrait être connue dans quelques semaines. Le Comité algérien de sélection a ouvert, le 16 août dernier, les candidatures pour la catégorie « International Feature Film » de la 99e cérémonie des Oscars, prévue le 14 mars 2027 à Los Angeles. Placée sous le haut patronage du ministère de la Culture et des Arts, en partenariat avec le Centre algérien de développement du cinéma (CADC), cette procédure concerne les producteurs et ayants droit des films algériens répondant aux critères d'éligibilité fixés par l'Academy. Le Comité examinera ensuite les films proposés avant de désigner celui qui sera officiellement soumis au nom de l'Algérie à l'Academy des Oscars. Le processus est présenté comme « rigoureux et indépendant ». L'an dernier, l'Algérie avait été représentée par « Alger », également connu sous le titre « 196 mètres », premier long-métrage de Chakib Taleb-Bendiab, qui avait notamment été primé au Festival international du film de Rhode Island. Avant lui, « Héliopolis » de Djaâfar Gacem avait représenté l'Algérie à deux reprises, dont une candidature avait été interrompue en raison de la pandémie de Covid-19. Malgré ces participations successives, aucun film algérien n'a, ces dernières années, réussi à intégrer la liste restreinte des œuvres retenues pour la compétition finale. Pour retrouver les principaux faits marquants de la présence algérienne aux Oscars, il faut remonter à plus d'un demi-siècle.

Une victoire et quatre nominations

L'histoire algérienne aux Oscars reste d'abord associée à « Z » de Costa-Gavras, qui avait remporté en 1970 l'Oscar du meilleur film international. Quatre autres films décrocheront ensuite une nomination sans parvenir à remporter la statuette : « Le Bal » d'Ettore Scola en 1983, « Poussières de vie » de Rachid Bouchareb en 1995, « Indigènes » en 2006 et « Hors-la-loi » en 2010, également réalisé par Rachid Bouchareb. Ce dernier demeure d'ailleurs le réalisateur algérien le plus représenté dans cette course. Sept de ses films ont été soumis au nom de l'Algérie : « Cheb » en 1991, « Poussières de vie » en 1995, « Little Sénégal » en

2000, « Indigènes » en 2006, « London River » en 2009, « Hors-la-loi » en 2010 et « Nos frangins » en 2022. Le parcours de « London River » constitue l'un des épisodes les plus particuliers de cette histoire. Présenté à la 82e cérémonie en 2010, le film avait été disqualifié de la compétition, l'Academy estimant que plus de la moitié de ses dialogues étaient en anglais et ne répondaient donc pas aux critères linguistiques prévus. À ces épisodes s'ajoutent plusieurs candidatures qui n'ont pas franchi les différentes étapes de sélection : « Salut cousin ! » de Merzak Allouache, « Inch'Allah dimanche » de Yamina Benguigui, « Rachida » de Yamina Bachir Chouikh, « Mascara » de Lyes Salem, « Zabana ! » de Saïd Ould Khelifa, « Le Puits » de Lotfi Bouchouchi, « La Route d'Istanbul » de Rachid Bouchareb en 2017, « Jusqu'à la fin des temps » de Yasmine Chouikh en 2018 et « Papicha » de Mounia Meddour en 2019. Au total, le bilan présenté est de vingt-six films soumis, une victoire et quatre nominations sans récompense. Un parcours qui reste marqué par la difficulté de franchir les différentes étapes d'une compétition internationale particulièrement sélective. Pour mieux comprendre les conditions de cette sélection, El Moudjahid a sollicité Salim Aggar, directeur général d'Al Djazairi Production et ancien membre de la commission chargée de la sélection algérienne pour la 94e cérémonie des Oscars. Interrogé sur l'évolution de la procédure quatre ans après sa participation à cette commission, Salim Aggar rappelle que les critères d'éligibilité sont fixés par l'Academy et restent globalement inchangés. Chaque pays dispose d'une commission nationale chargée de sélectionner le film qui le représentera. Pour l'Algérie, le Centre algérien de développement du cinéma délivre notamment le document officiel permettant au film de se présenter à la compétition. Pour la 99e cérémonie, le long-métrage doit notamment avoir fait l'objet d'une première sortie commerciale en salle dans son pays ou sa région d'origine, avec entrée payante, entre le 1er octobre 2025 et le 30 septembre 2026. Il doit également être projeté pendant au moins sept jours consécutifs dans une même salle de cinéma commerciale. L'Academy prévoit également, sous certaines conditions, la possibilité de qualifier un film

en dehors de son pays ou de sa région d'origine. Celui-ci doit alors être exploité commercialement pendant au moins sept jours consécutifs dans une salle située hors des États-Unis et de leurs territoires. En Algérie, la commission de sélection est présidée par Belkacem Hadjadj et composée de professionnels du cinéma. Elle examine les films soumis avant de désigner celui qui représentera officiellement le pays. Au-delà des conditions d'éligibilité établies par l'Academy, plusieurs critères sont pris en compte, notamment la qualité artistique, l'originalité, la mise en scène, l'excellence technique ainsi que l'impact social du film. Sur les films algériens récemment sortis en salle susceptibles de répondre aux exigences de l'Academy, Salim Aggar se montre particulièrement réservé. Selon lui, « il y a un seul film qui possède, à mes yeux, une véritable valeur artistique et qui pourrait prétendre représenter l'Algérie aux Oscars ». Il estime toutefois que cette œuvre ne possède pas nécessairement « la portée universelle nécessaire pour aller très loin dans la compétition ». Pour le directeur général d'Al Djazairi Production, la difficulté ne réside donc pas uniquement dans la qualité des productions algériennes. La stratégie qui accompagne un film une fois sélectionné peut également jouer un rôle important. Il estime néanmoins que les Oscars ne doivent pas être considérés comme une simple course commerciale. « Les Oscars ne constituent pas une course commerciale, mais avant tout une compétition cinématographique et artistique », souligne-t-il, tout en reconnaissant qu'une récompense peut contribuer considérablement au succès d'un film. À ses yeux, la distribution internationale n'est pas le premier critère déterminant. « C'est avant tout la qualité artistique et cinématographique du film qui compte, suivie de sa portée sociale et politique », explique-t-il. Il rappelle également que de nombreux films récompensés aux Oscars sont des drames dont les histoires sont capables de toucher profondément les votants. Ces derniers viennent de différents métiers du cinéma : réalisateurs, directeurs de la photographie, scénaristes, acteurs et autres professionnels du secteur. Salim Aggar insiste par ailleurs sur l'importance des campagnes menées autour des films.

Le parcours vers les Oscars peut être long et coûteux et contribuer à la visibilité d'une œuvre auprès des votants. Selon lui, certains producteurs peuvent investir jusqu'à un million de dollars dans une campagne destinée à permettre à leur film d'atteindre la shortlist. Une dépense particulièrement lourde pour une production algérienne. Pour illustrer l'impact qu'un Oscar peut avoir sur une carrière, il cite « Rocky » de Sylvester Stallone. Réalisé avec un budget d'environ un million de dollars, le film a connu un immense succès commercial et remporté trois Oscars, permettant à son acteur principal de construire ensuite une carrière remarquable à Hollywood. Les Oscars constituent également, selon lui, une tribune importante pour le cinéma. Certains artistes ont dû attendre plusieurs années avant d'obtenir la statuette, malgré leur reconnaissance critique, commerciale ou populaire. Il cite notamment Steven Spielberg et Ennio Morricone. **« Reggane » pourrait-il représenter l'Algérie ?**

Concernant les prochaines productions susceptibles de défendre les couleurs algériennes, Salim Aggar évoque particulièrement « Reggane », le prochain film de Rachid Bouchareb. À ses yeux, le sujet des essais nucléaires français dans le Sahara algérien pourrait constituer un atout. Il considère qu'il s'agit d'un sujet historique sérieux dont la portée dépasse le seul cadre national et qui pourrait ainsi intéresser les membres de l'Academy. Rachid Bouchareb dispose par ailleurs d'une expérience importante dans cette compétition. Avec ses sept films soumis au nom de l'Algérie et ses trois nominations, il figure parmi les réalisateurs arabes et africains les plus représentés dans cette catégorie. Pour Salim Aggar, rien n'exclut donc que « Reggane » puisse à son tour prétendre à une sélection, à condition de réunir les critères artistiques et réglementaires nécessaires. À quelques semaines de l'annonce du film choisi pour représenter l'Algérie à la 99e cérémonie des Oscars, la sélection nationale constitue ainsi une nouvelle étape pour un cinéma qui, depuis la victoire de « Z » en 1970, continue de chercher une nouvelle reconnaissance au sein de l'Académie hollywoodienne. **Rédaction Culturelle**

Trait d'esprit

“-Si vous êtes capables de trembler d’indignation chaque fois qu’il se commet une injustice dans le monde, alors nous sommes camarades.-”

Ernesto «Che» Guevara

Béjaïa

Disponibilité des services postaux et financiers dans les zones sinistrées

L’opération de prise en charge des citoyens sinistrés par les derniers incendies de forêt se poursuit dans la wilaya de Bejaïa, à travers la garantie de la disponibilité des différents services postaux et financiers au niveau des villages et communes touchés, ont indiqué, hier, les services de la wilaya.

Les mêmes services ont précisé que cette opération s’inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts des pouvoirs publics visant à prendre en charge les sinistrés des incendies de forêt ayant touché plusieurs communes de la wilaya, à travers la garantie de la continuité des différents services essentiels au profit des citoyens des zones affectées.

La même source a ajouté qu’un bureau de poste mobile relevant d’Algérie-Poste a été mobilisé afin d’assurer les services postaux et financiers aux citoyens sinistrés, notamment au village Tizi Ahmed de la commune de Tichy, ainsi que dans la commune de Darguina et la région de Bordj Mira, commune de Taskriout.

Cette opération permet d’assurer la continuité du service et de le rapprocher des citoyens sinistrés, notamment au regard des dégâts occasionnés à certaines infrastructures et installations publiques par les incendies.

Incendies criminels

Cinq suspects arrêtés dans trois wilayas

Quatre personnes, deux à Tizi Ouzou et deux autres à Sétif, ont été arrêtées pour leur implication présumée dans les derniers incendies ayant touché ces deux wilayas, a indiqué, hier, le procureur de la République près le tribunal de Sidi M’hamed. Les deux suspects appréhendés à Tizi Ouzou, précise la même source, ont été pris en flagrant délit alors qu’ils tentaient de mettre le feu, l’un à proximité de la résidence universitaire pour jeunes filles et l’autre dans la commune de Mâatka, au sud de la wilaya. Deux vidéos mettant en cause les deux individus ont été récupérées, souligne le parquet. Celui-ci précise que l’un des suspects aurait également jeté des pierres sur les éléments de la Protection civile alors qu’ils intervenaient pour éteindre le feu. Il aurait, par ailleurs, déclaré être sympathisant de l’organisation terroriste dite « MAK ».

Les deux autres suspects ont été appréhendés alors qu’ils tentaient de mettre le feu à des broussailles et à des arbres dans la commune de Tizi N’Bechar, à Sétif. Poursuivis pour les chefs d’accusation de complicité dans des actes de vandalisme visant à mettre en danger la vie des personnes, leur sécurité et leurs biens, ainsi que pour incendie volontaire de biens forestiers appartenant à l’État, les quatre suspects ont été placés en détention provisoire, selon le communiqué du parquet.

Dans un communiqué publié également lundi, la direction de la Sûreté de wilaya de Constantine a annoncé l’arrestation d’un autre suspect qui aurait « volontairement allumé le feu dans un espace vert ».L’intervention des forces de police fait suite à un appel téléphonique reçu sur le numéro vert 1548, signalant un incendie. Les policiers se sont immédiatement rendus sur les lieux afin de procéder aux constatations sur le terrain et aux analyses techniques nécessaires.« Les enquêtes approfondies menées par la police judiciaire ont rapidement permis d’identifier la personne qui avait volontairement allumé le feu », a indiqué la même source, précisant que le suspect a ensuite été interpellé.

Institutions et processus électoral

L’APN et l’ANIE resserrent les rangs

La présidente de l’Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedech, a reçu, hier, le président de l’Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saad Arous, dans le cadre d’une visite de courtoisie, a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement. Cette rencontre a permis d’aborder les moyens de renforcer la coordination entre les institutions constitutionnelles et de consolider la pratique démocratique en Algérie. À cette occasion, Mme Boufedech a souligné l’importance du rôle de l’ANIE dans « le renforcement de la pratique démocratique et la consolidation de l’État des institutions ». Elle a également insisté sur la nécessité de « poursuivre la coordination et la coopération entre les différentes institutions constitutionnelles », afin d’accompagner les réformes nationales, de renforcer la confiance dans les institutions et de consolider la pratique électorale. De son côté, M. Arous a salué le rôle institutionnel de l’APN et réaffirmé la détermination de l’ANIE à « poursuivre l’accomplissement de ses missions au service de l’intérêt national », tout en œuvrant à renforcer la confiance dans le processus électoral.

Tizi Ouzou : lancement de l’opération d’indemnisation des victimes des incendies

L’opération d’indemnisation des personnes sinistrées par les incendies de forêts ayant touché récemment plusieurs communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, a été lancée hier, indique un communiqué de la wilaya.

Les citoyens, dont les habitations ont été endommagées, sont invités à se rendre, munis d’une copie de leur carte nationale d’identité, à l’agence de la Banque de l’agriculture et du développement rural (BADR) pour percevoir le montant de

l’indemnisation, précise le document.

Selon la direction locale du Logement, plus d’une centaine d’habitations endommagées lors des derniers incendies ont été recensées et leurs propriétaires seront indemnisés.

Les bénéficiaires de cette aide de l’Etat ont exprimé leur gratitude envers les pouvoirs publics, à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour cette décision de prise en charge globale et rapide des personnes sinistrées.

JOURNAL L'EXPRESS

Nouveau numéro de téléphone :

028 26 99 24

L'EXPRESS

UN NOUVEAU VISAGE À LA TÊTE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION AU MCA

Mohamed Arabi Yaakoubi succède à Hadj Redjem

Le MC Alger change de gouvernance. Une nouvelle étape s’est ouverte lundi à l’issue de l’assemblée générale du club, marquée par un remaniement du conseil d’administration. Mohamed Arabi Yaakoubi a ainsi été désigné nouveau président de cette instance, succédant à Mohamed Hakim Hadj Redjem.



Ce dernier ne quitte toutefois pas immédiatement le conseil d’administration. Il y restera durant un mois en qualité de membre provisoire, une période destinée à permettre une transition ordonnée et à assurer la transmission des différents dossiers à la nouvelle équipe dirigeante.

Les travaux de l’assemblée générale ont également été marqués par l’arrivée de deux nouveaux administrateurs. Ali Abderrahim et Abdenour Kaoua intègrent officiellement le conseil d’administration, alors que les mandats d’Ahmed Touki Messaoudi, Rafik Belmane et Kamel Kachida arrivent à leur terme.

La direction du Mouloudia a tenu à saluer le travail accompli par les trois membres sortants et à leur adresser ses

remerciements pour leur contribution au fonctionnement du club durant leur mandat.

Deux nouvelles arrivées

A travers ces changements, le MCA entend donner une nouvelle configuration à son organe de direction, alors que le club reste engagé dans un processus de consolidation aussi bien sur le plan administratif que sportif.

La direction mouloudéenne a également rendu hommage à Mohamed Hakim Hadj Redjem pour son passage à la présidence du conseil d’administration. Elle a tenu à reconnaître les efforts consentis durant son mandat et lui a souhaité pleine réussite dans la suite de son parcours profes-

sionnel. Le communiqué du club a par ailleurs consacré un hommage particulier à Omar Katrandji, ancien membre du conseil d’administration et enfant du Mouloudia, dont la disparition avait marqué la famille du club. La direction a rappelé les services rendus par le défunt au MCA et a renouvelé ses pensées à sa mémoire.

Après les décisions prises lors de l’assemblée générale, le conseil d’administration du Mouloudia d’Alger est désormais composé de Mohamed Arabi Yaakoubi, son nouveau président, Hafedh Stambouli, Abdenour Kaoua et Ali Abderrahim. Mohamed Hakim Hadj Redjem complète provisoirement cette composition pour une durée d’un mois.

Avec cette nouvelle organisation, Mohamed Arabi Yaakoubi prend les commandes d’une instance appelée à accompagner les ambitions du Mouloudia, notamment sur le plan sportif. Sa première mission sera de s’inscrire dans la continuité du travail réalisé ces dernières années tout en assurant une transition sans perturbation dans la gestion du club.

H.M.

MC Alger-ASN Nigelec, samedi à 20h00, à Douéra

Le MC Alger a annoncé lundi que son prochain match contre le club nigérien de l’ASN Nigelec, pour le compte du premier tour préliminaire retour de la Ligue des champions africaine de football, se jouera samedi (20h00) au stade de Douéra (Alger).

Les «Vert et Rouge», triples champions d’Algérie en titre, avaient fait 0-0 au match aller, disputé dimanche à Niamey.